

RAPPORT DE RECHERCHE

LA SÉCURITÉ DES FEMMES
ET PERSONNES NON BINAIRES
DANS L'ESPACE PUBLIC
À SHERBROOKE :
ÉTAT DES LIEUX
ET PISTES D'ACTION

Par Mélusine Dumerchat



CAFSU

Comité d'action femmes
et sécurité urbaine - Sherbrooke

Mitacs

UQÀM | Université du Québec
à Montréal

Ce rapport est le fruit d'un partenariat de recherche entre le Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU) de la Ville de Sherbrooke et l'Université du Québec À Montréal (UQAM).

Il a été réalisé grâce au soutien financier de Mitacs et celui de la Ville de Sherbrooke.

Remerciements

Cette enquête n'aurait pas été possible sans Anne Michaud et Julien Mole Verderosa, qui ont apporté leur soutien et leur expertise.

Elle a aussi pu bénéficier de l'apport précieux des membres du CAFSU, ainsi que de Marie-Danielle Larocque (CAFE) et Noémi Roy (Elixir).

Nous avons également eu la chance de compter sur l'implication de : Aïka Hamelin-Lucas, Elsa Garros, Hélène B. Laramée, Marie Claire Akamendo Bitá, Marie-Eve Millette et Sophie Parent.

Finalement, nous remercions de tout cœur les participant.e.s à cette recherche, qui ont eu la générosité de nous partager leur vécu et leurs idées pour tendre vers une ville accessible à tou.te.s.

Comité d'encadrement de la recherche

Gen Ste-Marie, Direction générale, TransEstrie

Mélusine Dumerchat, Chercheure doctorale en sociologie, UQAM

Natasha Dionne, Travailleuse sociale et Coordonnatrice de la prévention des violences à caractère sexuel, Collège Champlain

Roukayatou Abdoulaye, Responsable du dossier de l'immigration, Ville de Sherbrooke

Relecture : Andrée Laprise

Graphisme : Fadelle Noel

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.

ISBN version imprimée : 978-2-9822135-1-7

ISBN version électronique : 978-2-9822135-0-0

Référence suggérée : Dumerchat Mélusine. (2023). *La sécurité des femmes et personnes non binaires dans l'espace public à Sherbrooke : état des lieux et pistes d'action*. Sherbrooke : Comité d'action femmes et sécurité urbaine de Sherbrooke.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : COMPRENDRE L'INSÉCURITÉ POUR MIEUX INTERVENIR	1
CONTEXTE DE LA RECHERCHE-ACTION	1
MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	3
PROFIL DES PARTICIPANT.E.S	5
LES CONTRAINTES D'ACCÈS À L'ESPACE PUBLIC	8
LA DIVISION SEXUELLE DES TÂCHES	8
DES RESSOURCES INÉGALES	9
L'APPRENTISSAGE DE LA PEUR	10
LES FACTEURS DE CRAINTE	11
LA NUIT : FAIBLE LUMINOSITÉ ET SOUS-FRÉQUENTATION DES LIEUX	11
CONTEXTES DE CONSOMMATION ET GROUPES D'HOMMES	12
SOLLICITATIONS RÉPÉTITIVES ET INDÉSIRABLES	13
VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS	15
LES EXPÉRIENCES DE VIOLENCES	17
INTERPELLATIONS SEXUALISANTES	18
INSULTES ET PRATIQUES ALTÉRISANTES	19
TRAQUE ET MANIPULATION	20
CONTRAINTE PHYSIQUE	21



LES IMPACTS DE L'INSÉCURITÉ	22
TACTIQUES D'ÉVITEMENT	23
L'apparence physique : éviter d'attirer l'attention	23
Les lieux et trajets : éviter des espaces et des modes de transport perçus comme risqués	24
L'accompagnement : éviter d'être seul.e.....	25
TACTIQUES DE PROTECTION ET D'AUTODÉFENSE	26
Hypervigilance dans l'espace public.....	26
Réaction en cas de violence : figer, fuir, riposter	26
Techniques d'autodéfense.....	27
LE MANQUE DE RESSOURCES ADÉQUATES POUR LES VICTIMES	29
LA PRÉSENCE « ABSENTE » DE TÉMOINS	29
LE MANQUE DE SOUTIEN DE L'ENTOURAGE	30
DES RECOURS INSTITUTIONNELS PAS TOUJOURS ADAPTÉS	31
PISTES DE SOLUTION	33
UNE POLITIQUE URBAINE FÉMINISTE	33
UN URBANISME ACCESSIBLE ET PARTICIPATIF	34
UN ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX ET ACTRICES LOCALES	36
LA SENSIBILISATION DE TOU.TE.S AUX INÉGALITÉS	37
OUTILLER LES FEMMES ET LES PERSONNES DES MINORITÉS DE GENRE	38
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	42



« Au nom de toutes les femmes qui ont été surveillées, suivies, traquées, intimidées, harcelées, agressées et qui ont enfermé dans le silence leur pénible expérience; au nom de toutes ces Sherbrookoises qui circulent désormais avec la peur au ventre en étant privées de leur quiétude et de leur liberté. »

Manifeste pour la sécurité des femmes (2021)

INTRODUCTION : COMPRENDRE L'INSÉCURITÉ POUR MIEUX INTERVENIR

CONTEXTE DE LA RECHERCHE-ACTION

Selon Statistique Canada (2020), près de 90 % des Sherbrookoises déclarent se sentir en sécurité dans leur ville. Cependant, d'après cette même enquête, lorsqu'on demande aux femmes si elles se sentent en sécurité quand elles sortent seules le soir, seulement 35 % d'entre elles répondent par l'affirmative (contre 75 % des hommes). De fait, le rapport des femmes à l'espace public est marqué par la peur et celle-ci est causée par différents facteurs, en particulier par les violences commises à leur encontre (Macmillan, Nierobisz et Welsh, 2000; Maillachon, 2004). En effet, la majorité des Canadiennes a fait l'expérience de violences sexuelles dans l'espace public au moins une fois dans sa vie, ce qui engendre un sentiment d'insécurité lors qu'elles s'y déplacent (Gordon et Riger, 1989; Lenton et al., 1999; Johnson et Dawson, 2011). Les personnes des minorités de genre sont aussi particulièrement concernées par ce phénomène (Cotter et Savage, 2018). Une enquête menée à Montréal montre que près de 70 % des femmes et 85 % des personnes des minorités de genre ont vécu du harcèlement de rue (Courcy, Lavoie Mongrain et Blais, 2022). Le peu de données disponibles sur le sujet à l'heure actuelle fait de l'insécurité des femmes et des personnes des minorités de genre



dans l'espace public un phénomène encore relativement mal connu et potentiellement sous-estimé à Sherbrooke.

En mars 2021, une Sherbrookoise, appuyée par plus de 1000 personnes, déposait le [Manifeste pour la sécurité des femmes à Sherbrooke](#) au conseil municipal, afin de dénoncer les actes de violence commis envers les femmes dans l'espace public. À la suite de cet événement, la présidente du Comité de sécurité publique de la Ville de Sherbrooke de l'époque a mené un sondage maison à destination des femmes de la ville sur « le sentiment de sécurité à Sherbrooke ». Les résultats du questionnaire, auquel près de 150 femmes ont répondu, révèlent que la sécurité est un enjeu crucial pour les répondantes, qui sont nombreuses à témoigner d'expériences de violence subies dans l'espace public. Dans la foulée, la Ville de Sherbrooke a accompagné la mise en place du [Comité d'action femmes et sécurité urbaine](#) (CAFSU) de Sherbrooke. La mission du CAFSU est de favoriser la mobilisation de services municipaux, de partenaires institutionnels et communautaires ainsi que la participation citoyenne, afin de développer des mesures visant à renforcer la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics de la ville. Un des premiers objectifs déterminés par le CAFSU a été celui de consulter les personnes concernées afin de mieux cerner la problématique. C'est dans ce contexte qu'un projet d'enquête sur l'insécurité des femmes et des personnes non binaires dans l'espace public a été développé.

Cette enquête avait pour but de mieux comprendre l'insécurité, c'est-à-dire autant les violences que les peurs vécues dans l'espace public. Il s'agissait de saisir leurs causes et leurs impacts, tout en ciblant les besoins, en vue de produire de nouvelles connaissances sur l'insécurité et d'informer le CAFSU sur les actions à mettre en place pour lutter contre ce problème. Le présent rapport résume les principaux résultats tirés de cette enquête ainsi que les pistes d'action qui en ressortent. Après avoir présenté la méthodologie, nous nous pencherons sur les contraintes qui pèsent sur l'accès des femmes et des personnes des minorités de genre à l'espace public. Nous verrons ensuite en quoi l'espace public est source de craintes et quels sont plus précisément les facteurs d'insécurité identifiés par les participant.e.s. Nous aborderons également les différentes formes de violence vécues dans l'espace public, des interpellations sexualisantes et altérisantes aux pratiques de



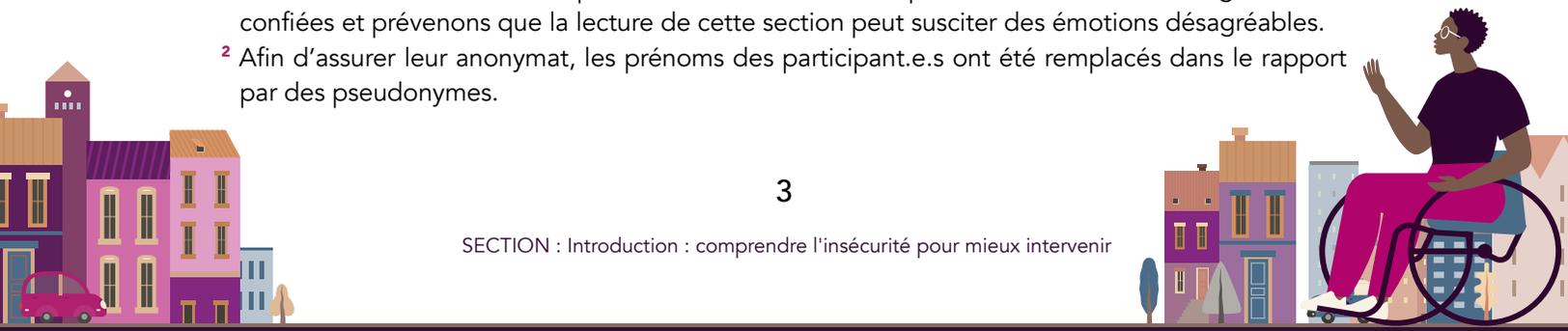
traque, en passant par les agressions physiques¹. La section suivante s'attardera sur les impacts de l'insécurité sur le rapport à l'espace public, soit les tactiques d'évitement, de protection et d'autodéfense. Enfin, nous traiterons du manque de soutien et de ressources en matière d'insécurité dans l'espace public exprimé par les participant.e.s, avant de conclure avec les pistes d'action qu'elles et iels ont formulées.

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Pour saisir les expériences, les interprétations et les besoins des participant.e.s, nous avons opté pour une méthodologie de type qualitative, appuyée sur des *focus group*. Ce type de méthode est plus à même de permettre aux répondant.e.s d'élaborer leur point de vue en profondeur qu'un questionnaire, par exemple. L'enquête portant sur un sujet sensible, la création d'un espace de prise de parole en présence nous a paru tout indiquée. La méthode des *focus group* consiste en des discussions collectives, structurées par un guide d'entretien, ce qui stimule la réflexion des participant.e.s. Cette méthode met en lumière ce qui relève d'expériences partagées, collectives mais aussi de divergences et de désaccords pour faire apparaître une diversité de pratiques et de représentations (Fern, 2001). Il s'agissait ainsi de placer les personnes usagères au centre de la démarche d'enquête et de permettre au CAFSU de s'inspirer directement de leurs propos. Comme le mentionne Sandra², cela leur a permis : « *d'avoir une voix [...] de se faire entendre* ». Cette méthode présente également l'avantage d'offrir un moment de collectivisation des vécus aux participant.e.s (Montell, 1999), pour qui les rencontres ont pu être l'occasion de prises de conscience. Plusieurs ont d'ailleurs mentionné avoir alors réalisé, au contact des autres, qu'elles et iels n'étaient « pas seul.e.s » à vivre de l'insécurité.

¹ Nous souhaitons rendre compte de ces violences telles qu'elles nous ont été courageusement confiées et prévenons que la lecture de cette section peut susciter des émotions désagréables.

² Afin d'assurer leur anonymat, les prénoms des participant.e.s ont été remplacés dans le rapport par des pseudonymes.



L'équipe du CAFSU a procédé au recrutement des participant.e.s en diffusant un appel à participation par une variété de canaux (courriel, affiche, Facebook), afin d'inviter toutes les femmes et personnes non binaires de Sherbrooke susceptibles d'être intéressées. Au total, vingt-quatre personnes ont répondu à l'appel et se sont réparties en six groupes composés de deux à cinq participant.e.s. Afin de faire apparaître les similarités et les différences de vécu et de points de vue, il était demandé aux participant.e.s de choisir un groupe selon leur appartenance à un groupe racisé, aux minorités sexuelles et de genre, leur situation de handicap ou leur âge (jeune ou aîné.e). Un groupe nommé « autre » était ouvert aux personnes qui n'étaient pas interpellées par les catégories proposées. Évidemment, la plupart des participant.e.s pouvaient se retrouver dans plusieurs de ces groupes, qui n'épuisent d'ailleurs pas à eux seuls la variété des catégories sociales. Il s'agissait avant tout de favoriser la prise de parole autour de certains types d'expériences collectives. À l'issue des discussions, plusieurs participant.e.s ont dit apprécier le fait de pouvoir s'exprimer sur un sujet qui leur tenait à cœur, avec des personnes partageant des réalités similaires, dans un cadre qu'elles et iels estimaient « sécuritaire », pour reprendre l'expression de Lila.

Les *focus group* se sont tenus un samedi de novembre 2022 et ont duré environ deux heures chacun. Ils ont été précédés d'un repas collectif, prévu pour faire connaissance et répondre aux éventuels doutes et questionnements, dans un contexte convivial. Ensuite, chaque groupe était animé avec un guide d'entretien à l'appui, tout en laissant l'occasion aux participant.e.s d'apporter des éléments de discussion. Il s'agissait ainsi de leur offrir la possibilité de formuler leur perception du problème dans leurs termes et de discuter d'aspects qui n'avaient pas nécessairement été envisagés par le guide au départ. Quatre principaux thèmes étaient abordés par le guide : le sentiment de peur, les violences vécues, leurs impacts et les pistes d'action envisagées. Le contenu des échanges a été enregistré afin d'être retranscrit sous forme de verbatims anonymisés, avant d'être codifié au moyen d'un logiciel de traitement de données qualitatives (NVivo) et analysé de façon thématique. Une revue de la littérature et une recherche documentaire ont été réalisées en parallèle pour soutenir les analyses.



PROFIL DES PARTICIPANT.E.S

Avant la tenue des *focus group*, un court questionnaire a été rempli en ligne par les participant.e.s afin de recueillir leurs caractéristiques socio-démographiques. Il en ressort globalement que les personnes des minorités sexuelles et de genre, jeunes, immigrantes, autochtones et racisées, en situation de handicap et de précarité économique, sont sur-représentées par rapport au profil statistique établi par le dernier recensement en date de Sherbrooke (Statistique Canada, 2023). Ce portrait résulte de la stratégie de recrutement, qui visait à atteindre une diversité de groupes sociaux et à mettre de l'avant les plus marginalisés. Il s'agissait ainsi de tenir compte du genre et des multiples rapports sociaux imbriqués qui produisent des vécus et des besoins contrastés (Crenshaw, 1991; Collins, 1990; Davis, 1994).

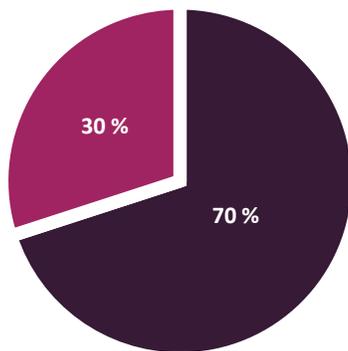
En effet, même si la majorité des participant.e.s s'identifie comme femmes cis (70 %), le tiers se présente comme personnes trans et non binaires (30 %). La plupart font partie des minorités sexuelles (54 %) puisque le tiers se dit bisexuel.le ou pansexuel.le et presque le quart se dit lesbienne, les autres se définissant comme hétérosexuel.le.s. Elles et iels sont âgé.e.s de 17 à 69 ans et la moyenne d'âge est de 34 ans, ce qui est relativement jeune. Un tiers a entre 17 et 25 ans (33 %) et un autre tiers entre 26 et 35 ans (33 %), alors que le dernier tiers comprend les personnes âgées de 36 à 45 ans (17 %) et celles de 46 ans et plus (17 %). Les participant.e.s sont en majeure partie citoyen.ne.s canadien.ne.s (91 %), d'autres sont résident.e.s temporaires (9 %). Le tiers déclare être issu de l'immigration de première ou deuxième générations (30 %). Aussi, le tiers de l'échantillon est composé de personnes d'ascendance autochtone ou racisées (s'identifiant comme Noires, Latines et Moyen-Orientales notamment) (30 %). Il ressort également que près du cinquième est en situation de handicap physique ou de neurodivergence (18 %). Plus d'un tiers a un emploi (37 %) et plus d'un tiers est aux études (37 %) (et la majorité des étudiant.e.s travaille également), elles et iels œuvrent pour la plupart dans le secteur tertiaire (vente, santé et services sociaux notamment). Elles et iels sont aussi au foyer, bénéficiant de l'aide sociale (21 %), à la recherche d'emploi ou en arrêt maladie (17 %) ou encore à la retraite (9 %). Nous relevons également qu'un peu plus de la moitié est en relation de couple (54 %) et l'autre



moitié est célibataire, séparé.e ou en veuvage (46 %), et la majorité vit sans enfant à charge (83 %).

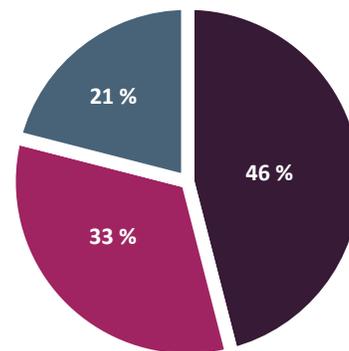
Il est à noter que les participant.e.s ont tou.te.s déclaré avoir déjà ressenti de la peur pour leur sécurité personnelle et avoir déjà subi des violences dans l'espace public à Sherbrooke, ce qui indique qu'il s'agit de personnes particulièrement concernées par l'enjeu à l'étude. Si les données collectées comportent ainsi certains biais et reposent sur un échantillon de taille relativement réduite, il ne s'agit pas ici de quantifier ou mesurer l'insécurité mais bien de la saisir telle qu'elle est vécue et perçue par les personnes qui la vivent. Ces données permettent donc de broser un portrait qualitatif, appuyé sur une diversité de profils socio-démographiques. Nous allons voir dans les sections suivantes comment cette diversité éclaire l'enjeu de l'insécurité vécue dans l'espace public.

Genre

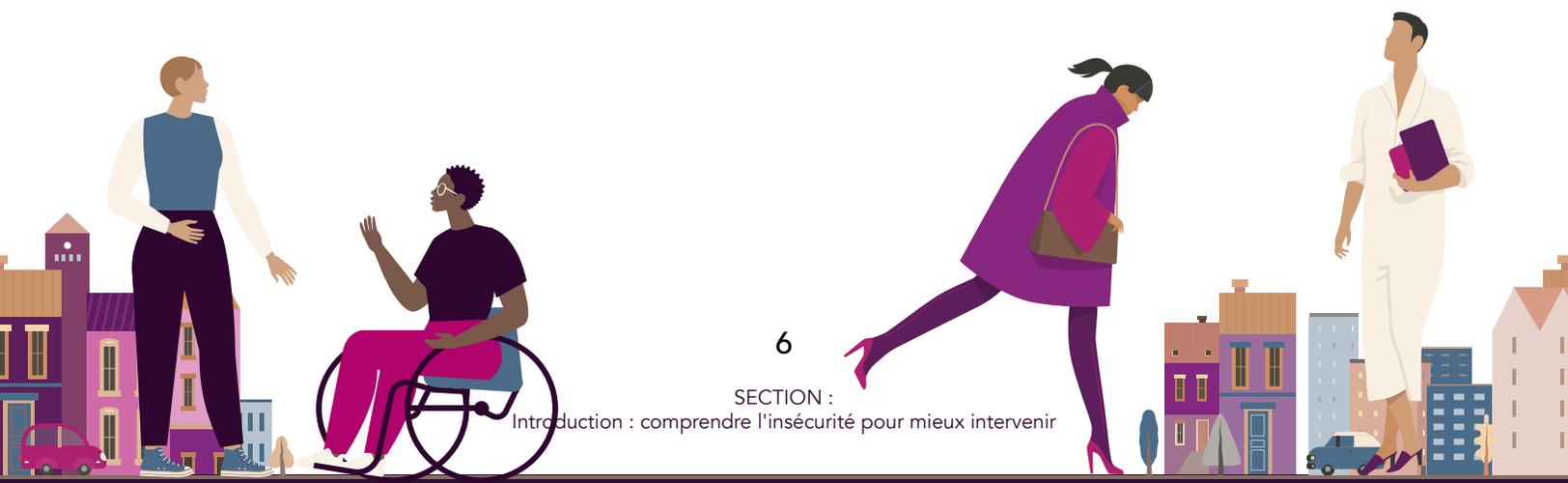


- Femmes cisgenres
- Personnes trans et non binaires

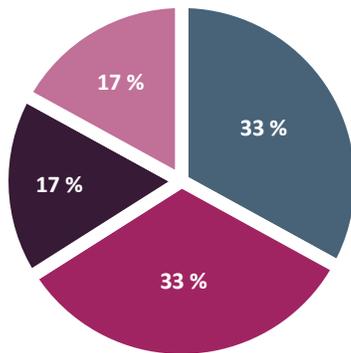
Sexualité



- Hétérosexuelle
- Bi/pansexuelle
- Lesbienne

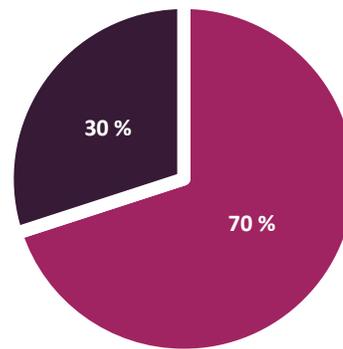


Âge



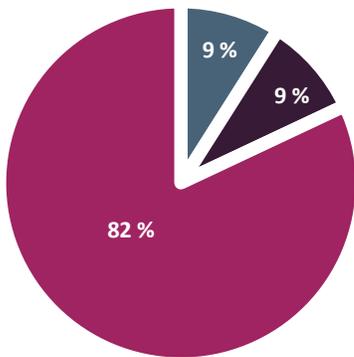
- 17-25
- 26-35
- 36-45
- 46 et +

Origine ethnique



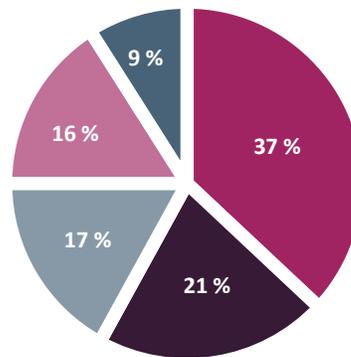
- Personnes blanches
- Personnes racisées

Handicap



- Handicap moteur
- Handicap cognitif
- Sans handicap

Activité principale



- Emploi
- Aide sociale
- Chômage
- Études (seules)
- Retraite



LES CONTRAINTES D'ACCÈS À L'ESPACE PUBLIC

Dans un premier temps, les *focus group* ont été l'occasion de discuter du rapport à l'espace public. Comment définit-on l'espace public ? Quand, comment s'y déplace-t-on et pourquoi ? La notion d'espace public mobilisée dans cette enquête recouvre généralement les espaces extérieurs au domicile, ouverts et accessibles, en principe. Il peut s'agir d'espaces publics extérieurs tels que les rues, les parcs, les places, ou bien d'espaces semi-publics tels que les centres commerciaux, le transport en commun, certains lieux culturels et sportifs, ou encore d'espaces privés mais ouverts au public tels que les bars et autres commerces, ou enfin d'espaces privés mais collectifs tels que les halls d'immeuble. Cependant, pour les femmes et les personnes des minorités de genre, l'espace public n'est pas si accessible dans les faits, à plus forte raison pour celles qui se trouvent au croisement de plusieurs oppressions. Comme nous le verrons dans la section suivante, l'espace public est souvent perçu comme insécurisant. De plus, différentes contraintes, liées au genre, à l'âge, à la classe sociale et au handicap notamment, contribuent à freiner leur appropriation de l'espace public. Il semble ainsi exister un décalage entre la notion courante d'espace public avec l'idéal d'accessibilité qui y est associé, et l'expérience qu'en font les femmes et les personnes des minorités de genre. La section qui suit expose plusieurs obstacles, autres que l'insécurité, qui restreignent l'accès des femmes et des personnes des minorités de genre à l'espace public.

LA DIVISION SEXUELLE DES TÂCHES

D'après les recherches sur le sujet, les femmes occupent moins l'espace public que les hommes (Cinq-Mars et Perraton, 1989; Coutras, 1993; Denèfle, 2009). Les résultats de la présente enquête corroborent cette analyse, puisque les participant.e.s déclarent réaliser une multitude de courts trajets sans réellement s'y attarder. Elles et iels se déplacent plutôt fréquemment dans l'espace public, mais c'est majoritairement pour étudier ou travailler, que ce soit pour des activités



rémunérées ou des tâches domestiques : faire des courses, accompagner les enfants, prendre soin de la famille et de l'entourage, sortir les animaux domestiques, etc. De fait, l'ensemble des participant.e.s ne flâne généralement pas dans l'espace public, mais se déplace d'un lieu à un autre, comme le mentionne Céleste, qui déclare que quand elle sort : « C'est que j'ai un but, j'ai une place où aller [...] je ne vais pas errer, flâner. » Les participant.e.s ne s'autorisent que très peu à occuper l'espace public pour se promener, ou tout simplement y rester. La mobilité des participant.e.s dans l'espace public est donc organisée en fonction de l'activité familiale et professionnelle.

De fait, les espaces fréquentés, les modes de transport et les horaires de sorties sont aussi conditionnés par plusieurs facteurs liés notamment au genre. Par exemple, les participant.e.s qui ont des enfants soulignent que depuis qu'elles sont mères, elles sortent moins le soir mais occupent davantage l'espace public de leur quartier, comme les parcs avec des aires de jeu, en journée et avec leur famille (enfant et/ou conjoint.e). Elles et iels sont aussi plus susceptibles de se déplacer avec un véhicule personnel, si elles et iels en ont les moyens. La plupart des participant.e.s occupent davantage les espaces privés ou semi-privés et remarquent s'y sentir plus en sécurité que dans les espaces publics. Les espaces publics les plus fréquentés sont finalement ceux qui s'inscrivent dans le prolongement de l'espace domestique, se concentrant souvent dans le quartier de résidence. La division sexuelle des tâches module ainsi fortement les pratiques urbaines des participant.e.s.

DES RESSOURCES INÉGALES

À cela s'ajoutent différentes contraintes structurelles liées à la classe sociale ou au handicap physique notamment. En effet, les participant.e.s ont accès de manière inégale aux possibilités de sorties qu'offre la ville, en raison de plusieurs limites économiques et physiques. Alors que les participant.e.s les mieux doté.e.s socialement et économiquement sortent davantage pour profiter des activités culturelles et de loisir dans le centre-ville (spectacles, restaurants, sports, etc.), les moins nanti.e.s voient leur accès à ce type de sorties réduit en raison des barrières économiques. Pastel regrette à ce titre le manque d'espaces publics qu'iel pourrait



occuper sans avoir à consommer, ce sur quoi Marta renchérit : « nous les pauvres, on n'a pas de place ». Chez les participant.e.s à mobilité réduite, les capacités à se déplacer dans l'espace public sont particulièrement diminuées en raison des obstacles physiques liés à la hauteur, l'encombrement, l'enneigement des trottoirs par exemple ou le manque d'accès au transport public. L'offre de transport adapté étant relativement restreinte, elles et iels doivent parfois composer avec le transport en commun qui ne leur est pas toujours accessible. Marta n'ose plus prendre le bus par exemple : « Je ne prends plus les transports publics, parce qu'on ne nous laissait pas le temps de monter librement ou de prendre l'autobus facilement, comme les autres personnes qui ont l'habilité de monter. » Ainsi, peut-on d'emblée constater des disparités parmi les participant.e.s, selon les ressources dont elles et iels disposent pour s'approprier l'espace public.

L'APPRENTISSAGE DE LA PEUR

Chez les plus jeunes, les sorties sont généralement encadrées par la famille et elles le sont davantage que celles des garçons (Rivière, 2017). En effet, on inculque très tôt aux filles la prudence, en leur dictant par exemple les manières de s'habiller et de se comporter. Être accompagnée est souvent une condition pour sortir, ce qui les incite à rester dépendantes des adultes et notamment des hommes (Camus, 2004). On leur adresse de nombreuses mises en garde qui leur indiquent qu'elles risquent de subir des violences dans l'espace public (Dumerchat, 2023). Noa explique avoir été préparé.e très tôt à ce risque : « Depuis que t'es tout.e petit.e, tu te fais dire "va pas là tout.e seul.e", "si t'es perdu.e va voir une maman qui a des enfants" [...] "sors pas après telle heure". C'est notre quotidien là. » De cette manière, la peur de l'espace public est transmise dès le plus jeune âge et elle se construit tout au long de la socialisation à travers les représentations courantes sur les violences faites aux femmes véhiculées par les discussions avec la famille et l'entourage, les conseils de sécurité donnés par les institutions, ou encore les reportages sensationnalistes des médias (Valentine, 1992). Il en résulte que la plupart des femmes et des personnes des minorités de genre envisagent l'espace public, en particulier la nuit, comme un univers fondamentalement dangereux (Lieber, 2008).



LES FACTEURS DE CRAINTE

Si la ville recouvre des réalités multiples pour les participant.e.s, leurs récits s'accordent de façon unanime sur le fait que l'espace public est foncièrement insécurisant. « Je n'ai aucun endroit public où je me sens en sécurité », lâche Chai. Les participant.e.s ont régulièrement peur pour leur sécurité personnelle dans l'espace public à Sherbrooke. L'espace public est donc associé au danger, à la menace de subir des violences ou aux souvenirs de mauvaises expériences. Ce qui se dégage de leurs témoignages, c'est aussi que l'espace public est assimilé à la masculinité et qu'elles et iels ne s'y sentent pas légitimes. L'espace public est perçu comme le contexte d'interactions non désirées avec des hommes, un environnement dans lequel elles et iels se sentent, en tant que femmes et personnes des minorités de genre, comme « des proies », dit Madeleine. Victoria abonde dans ce sens, en ajoutant que « n'importe quel homme pour moi c'est un danger », car ils n'ont « pas de limite » (surtout s'ils sont hétérosexuels et blancs, précise-t-elle), comme si l'espace public était leur territoire. Des clubs chics aux stationnements souterrains en passant par les abords des bars étudiants et les artères commerciales, ce ne sont pas les lieux en soi qui effraient, mais leur surfréquentation par les hommes et les formes d'occupation masculine de l'espace public. La section qui suit revient sur les facteurs d'insécurité et les contextes plus précis évoqués par les participant.e.s.

LA NUIT : FAIBLE LUMINOSITÉ ET SOUS-FRÉQUENTATION DES LIEUX

Il convient d'abord de mentionner que plusieurs participant.e.s ont peur de jour comme de nuit, mais la peur s'accroît généralement la nuit. « Ça me stresse quand il fait noir », affirme Sabrina. La faible luminosité, y compris celle engendrée par la stratégie de réduction de la pollution lumineuse, a des effets non négligeables sur le sentiment de sécurité de certain.e.s. Noa ne peut plus voir qui iel croise dans la rue avec la noirceur : « tu vois pas le monde parce que les lumières sont pas assez fortes, fait que ça aussi c'est super stressant ». Cette



faible luminosité augmente la crainte des espaces inconnus en particulier, ceux hors du périmètre de résidence notamment. Plusieurs craignent alors les rues les plus sombres, ainsi que les parcs et boisés, en fonction du niveau d'éclairage et du degré de connaissance des lieux. Le cadre bâti joue aussi un rôle puisque les stationnements peu éclairés et surtout ceux qui sont fermés, en souterrain par exemple, en plus d'être moins animés le soir, constituent des lieux anxigènes pour plus d'un.e, qui s'y sentent comme « coincé.e.s », sans visibilité. Alors que le risque de subir des violences ne semble pas plus élevé en soirée, la peur de la nuit semble provenir de l'éducation genrée évoquée plus haut et la « dimension sociale de la nuit » (Condon, Lieber et Maillachon, 2005, p. 268).

En effet, la nuit est tout particulièrement associée au danger, mais au-delà du manque de lumière, c'est surtout le renforcement du « monopole masculin de l'espace » la nuit tombée, qui décourage les femmes et les personnes des minorités de genre de se déplacer seules aux heures tardives (*ibid.*). La sous-fréquentation de l'espace public la nuit, les lieux « isolés », « moins achalandés », note May, constituent un contexte insécurisant. La faible fréquentation de l'espace public nocturne, spécifiquement par les femmes et les personnes des minorités de genre, nourrit le sentiment d'insécurité et aussi d'illégitimité dans l'espace public, une impression de ne pas être à sa place. La nuit semble ainsi perçue comme une frontière qu'elles et iels ne devraient pas transgresser. Et différentes formes d'occupation masculine de l'espace public la nuit leur rappellent qu'elles et iels sont exposé.e.s au risque d'être importuné.e.s et éventuellement violenté.e.s.

CONTEXTES DE CONSOMMATION ET GROUPES D'HOMMES

Dans les bars, les clubs et leurs abords, les groupes d'hommes bruyants et agités provoquent un stress chez plusieurs participant.e.s. Elles et iels craignent que les contextes de consommation d'alcool ne désinhibent certains hommes et encouragent chez eux des comportements impulsifs et violents. Plusieurs n'apprécient guère le climat de certains établissements, où des hommes se permettent d'interagir de manière intrusive avec des femmes, de les regarder de



manière insistante, de les toucher, de s'immiscer dans leurs discussions, etc. Victoria et sa copine ne se sentent pas à l'aise d'aller dans les « bars hétéro », où elles redoutent d'être interpellées par des clients. Certain.e.s font directement le lien entre des expériences passées de violences commises par des hommes inconnus en état d'ébriété et la peur ressentie dans ce type de contexte. Plusieurs s'inquiètent aussi des risques d'être drogué.e.s à leur insu et agressé.e.s sexuellement. Si la consommation (d'alcool et de drogue) n'est pas considérée comme étant en soi une cause d'insécurité, dans les contextes où les hommes sont surreprésentés, elle constitue un facteur de crainte supplémentaire.

Les lieux extérieurs où les hommes se rassemblent et consomment en soirée, comme les parcs, deviennent aussi rebutants. Par exemple, Sarah reste prudente lorsqu'elle passe près d'un parc où se réunissent des groupes d'hommes le soir. Le fait d'entendre crier et de repérer des traces de consommation d'alcool l'incite à ne pas s'approcher seule. Alors que les parcs peuvent être des lieux de détente et de loisir en journée, lorsque la nuit tombe et qu'ils sont investis par des groupes d'hommes, ces mêmes espaces suscitent crainte et évitement. De la même façon, May apprécie le centre-ville, mais lors des soirées de fête étudiantes les jeudis, certaines rues deviennent pour elle anxiogènes, « je me sens zéro en sécurité parce qu'il y a plein de gars souls qui se promènent dans la rue ». C'est donc « une question de contexte » plus que de lieux, explique-t-elle. Victoria aussi prend parfois peur lorsqu'elle voit des hommes en groupe se déployer dans les rues, se mouvoir bruyamment, elle se demande alors s'ils vont s'en prendre à elle. C'est l'occupation, voire l'accaparement, de l'espace physique et sonore par des hommes, surtout lorsqu'ils sont en groupe, qui est source de désagrément et de crainte pour la plupart des participant.e.s.

SOLLICITATIONS RÉPÉTITIVES ET INDÉSIRABLES

Comme nous venons de le voir, ce ne sont pas tant les espaces en soi qui insécurisent, plutôt que les usages qui en sont faits et les interactions qui y ont cours. Aussi, certains secteurs de la ville sont perçus comme insécurisants ou désagréables par plusieurs participant.e.s, parce qu'ils sont occupés par des personnes qui les sollicitent, que ce soit pour leur demander de l'argent, vendre



de la drogue, ou bien distribuer des tracts publicitaires ou religieux. La mendicité semble augmenter et se concentrer dans certains secteurs de la ville en raison de la crise du logement, de la gentrification et du manque de ressources en la matière, observe Axelle. Ceci dit, elles et iels jugent différentes formes de sollicitations comme étant tout autant indésirables, incluant notamment celle à des fins commerciales. Le fait que les personnes qui les sollicitent soient majoritairement des hommes influence ici aussi largement la perception de la situation, Céleste remarque en effet qu'elle ne craint pas d'être sollicitée par des femmes. Toutefois, si les sollicitations peuvent faire redouter à certain.e.s participant.e.s de passer un moment pénible, elles ne leur font pas nécessairement craindre un risque de violence. C'est plutôt l'accumulation d'interactions non désirées qui dérange ces participant.e.s, alors qu'elles et iels voudraient « juste avoir la paix », souligne May.

Par ailleurs, si certain.e.s participant.e.s disent se méfier des hommes ayant des attitudes imprévisibles, qu'elles et iels assimilent à des problèmes de santé mentale, de consommation, parfois amalgamés à l'itinérance et la mendicité, d'autres déclarent ne pas se sentir plus en sécurité avec des « hommes en costume », pour reprendre l'expression de May. Alors que les harceleurs sont souvent représentés par les médias comme des individus issus de groupes marginalisés et dépeints comme des « asociaux » (Laniya, 2005), plusieurs participant.e.s soulignent que les hommes en situation d'itinérance ou présentant des troubles de santé mentale ne commettent pas plus de violence à leur rencontre que les autres³. Pour certain.e.s participant.e.s, la présence de personnes itinérantes dans l'espace public la nuit constitue même un facteur de sécurité. C'est le cas de Sandra, qui a déjà eu pour habitude de se rapprocher des campements et discuter avec les personnes qui vivent dans la rue, afin de se sentir en sécurité en attendant les premiers départs du transport en commun pour rentrer chez elle. Ainsi, en dépit du discours public sur l'itinérance, plusieurs participant.e.s affirment bien cohabiter. Les participant.e.s s'entendent finalement sur le fait qu'elles et iels ne souhaitent pas que les personnes marginalisées soient réprimées ou

³ Sacha rappelle à ce sujet que les personnes itinérantes, notamment les femmes et les personnes des minorités de genre, sont en fait les plus touchées par l'insécurité dans l'espace public. Les participant.e.s ayant vécu des épisodes d'itinérance le confirment.



repoussées, mais plutôt que des ressources soient développées pour elles. Nous y reviendrons dans la section consacrée aux pistes de solution.

VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

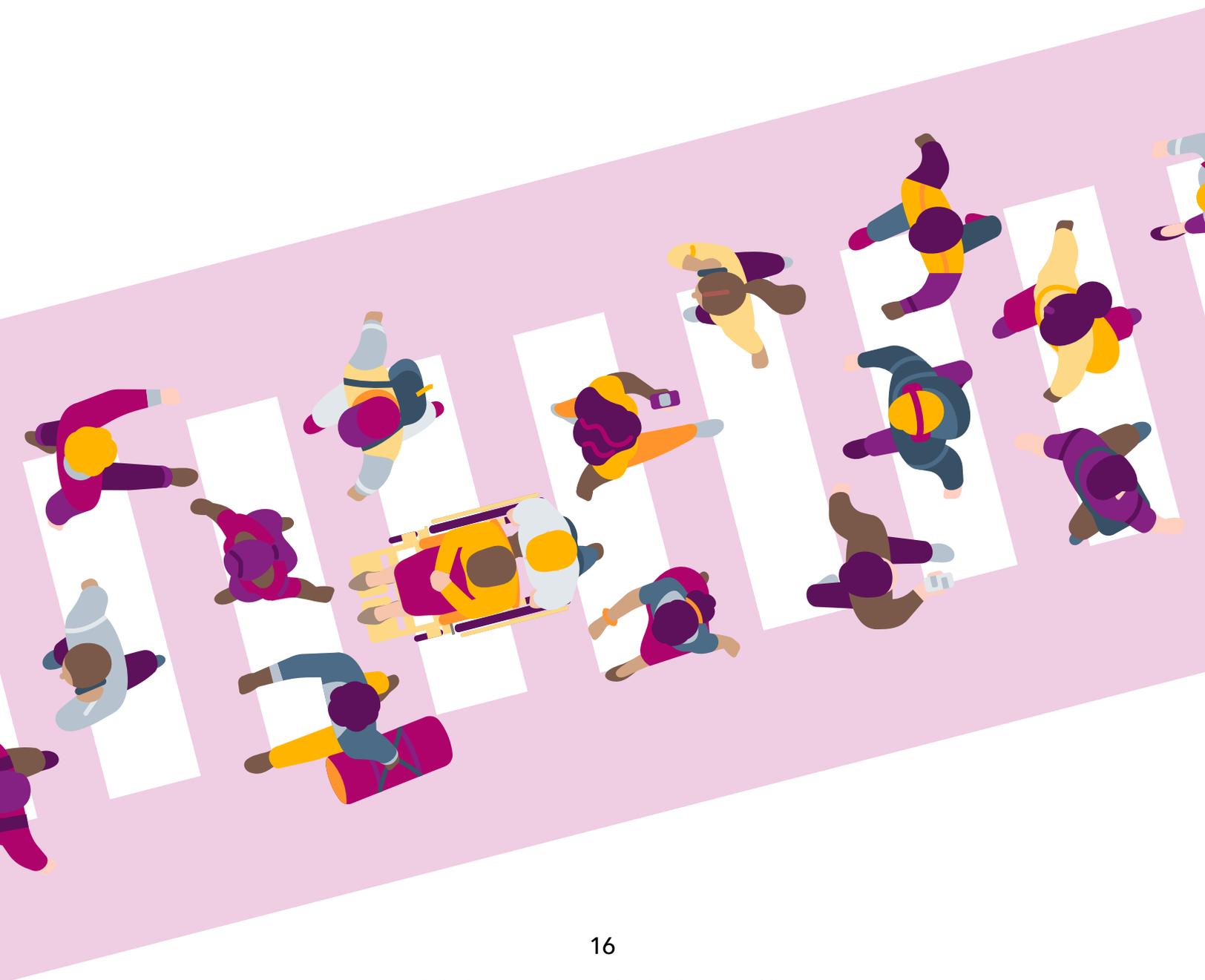
La peur de subir des violences constitue de façon évidente le principal facteur d'insécurité exprimé par les participant.e.s. Elles et iels craignent d'être suivi.e.s, insulté.e.s, observé.e.s et surtout agressé.e.s sexuellement. La peur du viol teinte les autres craintes, comme un « effet d'ombre » (Ferraro, 1996, p. 669). Tel que mentionné plus haut, celle-ci leur a été très tôt inculquée, mais elle est aussi une conséquence directe des violences qu'elles et iels ont subies en se déplaçant dans l'espace public, comme nous le verrons dans la section suivante. Vécues dès l'adolescence, souvent dès l'enfance, ces violences conditionnent les filles à se sentir insécures lorsqu'elles sortent de chez elles (Alessandrin et Dagorn, 2018 ; Dumerchat, 2023). Leur accumulation « *laisse des traces* », dit Chai, notamment un sentiment de peur associé à l'espace public. Pour Alice, sortir représente donc un stress constant : « *j'y pense tout le temps-là, quand je sors, à ces expériences-là* ». Marie appréhende le fait de sortir dehors parce qu'elle se demande : « *Est-ce que quelqu'un va comme dire quelque chose ou avoir un comportement intolérant ou raciste* » ?

Cette peur peut aussi marquer précisément certains lieux où elles et iels ont subi des violences. Axelle remarque, après un épisode de harcèlement de rue : « *je prends une note mentale, que le chemin est moins safe peut-être que ce que je pensais* ». Quand elle repasse par un secteur où elle a vécu des commentaires sexualisants, May se demande systématiquement : « *est-ce qu'il va encore y avoir un *dude en chest* qui me fait des *calls sexistes* ?* » La crainte de revivre le même type d'expérience ou bien de raviver un souvenir douloureux peut alors pousser à l'évitement.

Par ailleurs, les discriminations sur la base du genre, de la race, la classe, la sexualité, l'âge, du handicap, etc., participent à créer un climat insécurisant. Le fait de subir un traitement inégal ou d'être témoin de propos ou de gestes oppressifs, suscite chez les femmes et les personnes des minorités de genre un sentiment d'illégitimité et de peur dans l'espace public. Plusieurs participant.e.s



évoquent par exemple le fait d'entendre des hommes tenir entre eux des propos misogynes de façon ostensible. Noa se rappelle d'insultes et de menaces hétérosexistes graffées sur les murs qui lui ont fait craindre de subir des violences. Quand les espaces communautaires et militants que fréquentent certain.e.s participant.e.s sont la cible d'actes haineux, la crainte qu'on s'en prenne à elles, iels et leur communauté s'insinue. *« J'ai peur pour ma sécurité parce que tu sais jamais quand il y a un homme, quelqu'un de masculiniste qui pourrait arriver et faire un attentat »*, dit Pastel. Les violences et le contexte discriminatoire agissent ainsi comme une menace permanente, qui brime leur capacité à s'appropriier l'espace public (Koskela, 1999).



LES EXPÉRIENCES DE VIOLENCES

Les violences commises dans l'espace public sont peu documentées et constituent pourtant un des principaux facteurs d'insécurité, comme nous venons de le voir. Ces violences prennent différentes formes : verbale, physique, psychologique et sont généralement à connotation sexuelle (Lenton et al., 1999 ; Macmillan, Nierobisz et Welsh, 2000). D'après les recherches sur le sujet, elles ciblent majoritairement les femmes et les personnes des minorités de genre, et sont généralement commises par des hommes, soit dans neuf cas sur dix selon Cotter et Savage (2018). Le profil des auteurs de violence établi par les participant.e.s ressemble à ceux exposés par d'autres recherches, il s'agit d'hommes, de tous milieux sociaux, souvent plus âgés que les victimes, des anonymes qui agissent seuls ou en groupe. Les violences qu'ils exercent semblent ordinaires et ne constituent pas des faits isolés, elles s'inscrivent plutôt dans le continuum des violences basées sur le genre et relèvent du sexisme (Kelly, 1988). Les femmes et les personnes des minorités de genre se trouvant aux croisements de diverses oppressions, liées à la sexualité, la race, le handicap, l'âge ou encore la classe sociale, en sont les principales victimes (Courcy, Lavoie Mongrain et Blais, 2022; Lieber et al., 2020).

Les recherches et mouvements féministes ont formulé le problème en termes de « harcèlement de rue », soulignant ainsi la récurrence de ces violences, qui s'accumulent et pèsent lourdement sur les trajectoires des victimes (Gardner, 1995; Vera-Gray, 2016). Une de ses particularités est que le harcèlement de rue est commis par des personnes inconnues, ce qui lui confère un caractère particulièrement intrusif, puisque la « distance publique » habituellement de mise dans les espaces publics n'est alors pas respectée (Gardner, 1989; Lieber, 2008). Par « harcèlement de rue », on désigne donc ici tout propos ou comportement dégradant et non consenti, tenu ou commis par des personnes inconnues, dans l'espace public (Blais, Dumerchat et Simard, 2021). Les actes de harcèlement de rue se produisent à toute heure et dans des espaces du quotidien. Les participant.e.s ont subi du harcèlement de rue dans leur quartier, près de leur domicile, aux abords des commerces ou des bars qu'elles et iels fréquentent, à



côté de leur lieu de travail ou d'étude, dans les transports en commun. Lorraine note également que : « il y a aussi des moments où ça m'est arrivé, où j'étais pas peignée, en jogging et habillée tout croche là tu sais, coton ouaté, puis d'autres moments où j'étais enceinte de 8 mois ». En effet, le harcèlement de rue est commis peu importe l'habillement, le mode de déplacement, l'activité menée ou le comportement des personnes ciblées. La section qui suit expose les différentes formes de violences rapportées par les participant.e.s.

INTERPELLATIONS SEXUALISANTES

On distingue d'abord le registre des interpellations sexualisantes, qui sont parmi les plus courantes, voire les plus banales. Celles-ci peuvent être d'apparence laudative, il s'agit donc de propos ou de gestes qui se veulent des compliments, généralement sur l'apparence physique. Les participant.e.s évoquent des paroles objectifiantes, fétichisantes, exotisantes ou encore des sifflements, clins d'œil et bruits de bisous (communément appelés *cat call*). Ces interpellations sont parfois insistantes, comme le raconte Lorraine, qui a été interceptée plusieurs fois par des hommes lui disant qu'elle était belle, puis lui demandant si elle était mariée et s'ils pouvaient avoir son numéro de téléphone. Parfois elles sont furtives, lancées au passage, comme dans le cas de ces hommes qui ont commenté le corps de May, ses fesses par exemple, avant de poursuivre leur chemin. Qu'elles soient ou non persistantes, ces interactions sont « fatigantes » et intrusives, elles interrompent de façon désagréable voire dégradante leur « paix intérieure », dit May, leur « monde intérieur » (Vera-Gray, 2016).

Ces interpellations consistent aussi souvent en des sollicitations sexuelles, directes ou détournées. On a lancé à Ushwaraya des propos tels que « je veux te baiser », par exemple. Loin de la flatterie, ces sollicitations sont vécues comme étant « sexualisantes », dit Lucie et signifient aux femmes et personnes des minorités de genre qu'elles sont des objets de fantasmes sexuels (Fairchild et Rudman, 2008). Nina, comme d'autres, s'est vue demander : « ça coûte combien ? ». Ce qui fait écho à l'expérience de Marta, qui raconte que des hommes ont sonné à sa porte plusieurs fois pour lui proposer de l'argent, en échange de services sexuels, et ont insisté malgré ses refus. Dans le même ordre d'idée, Sandra ne compte plus les fois



où des hommes lui ont quémanté d'embrasser sa partenaire « en plein milieu de la rue », parfois contre de l'argent. Lucie et sa copine aussi ont été suivies plusieurs fois par des hommes, qui leur demandaient de s'embrasser pour satisfaire leur regard. Ce genre d'interpellation fonctionne bien souvent comme une menace latente d'agression sexuelle et fait craindre une escalade de la violence, comme l'explique Lorraine, qui se demande dans ces situations, « à partir de quel moment, la personne qui est en face de moi, ce qui se passe dans sa tête, ça va devenir des actions » ?

INSULTES ET PRATIQUES ALTÉRISANTES

Les interpellations peuvent aussi prendre un ton ouvertement dénigrant et menaçant, tel le fait d'insulter, de formuler des commentaires méprisants, rabaissants. Plusieurs hommes ont interpellé May pour juger son poids ou ses formes, des propos qu'elle associe à la grossophobie. Un autre exemple est celui d'Ushwaraya, à qui une femme a crié des propos anti-immigrant.e.s qui l'ont marquée : « Vous arrivez ici, vous prenez du bien-être social, c'est parce que mon père travaille, que toi, tu as ton bien-être social ». D'autres participant.e.s relatent avoir dû faire face à des commentaires racistes, des invectives comme « va-t'en chez toi », dit Sasha. Victoria raconte à ce sujet que, alors qu'elle discutait avec des amies dans sa langue maternelle sur une place publique, un homme leur a crié « sacrez votre camp » et les a intimidées jusqu'à ce qu'elles quittent les lieux. Les interpellations offensantes peuvent aussi cibler la sexualité et le genre, comme le montre l'expérience d'Alice et sa conjointe, à qui des hommes ont lancé « maudites lesbiennes » ou encore « allez vous cacher ». Sabrina est marquée, quant à elle, par cet automobiliste qui lui a hurlé « salope, grosse conne », alors qu'elle était au volant de sa voiture. Un autre épisode a été rapporté par May, dont une amie s'est vue crier des injures transmisogynes par un groupe d'automobilistes qui lui ont lancé des déchets au visage. Qu'elles soient grossophobes, racistes, hétérosexistes, sexistes ou transphobes, ces insultes sont humiliantes et rappellent aux personnes ciblées qu'elles sont jugées inférieures (Eribon, 2000). Cela n'a rien d'anodin et contribue en fait à maintenir les mécanismes d'exclusion de l'espace public.



Certaines interpellations prennent aussi des formes plus insidieuses et sont parfois désignées par le terme « micro-agressions ». Elles passent par le fait de poser des questions intrusives ou laissant entendre un jugement, par exemple sur le genre : « t'es une fille ou t'es un gars ? », ou bien sur l'origine ethnique ou le parcours migratoire, « d'où est-ce que tu viens ? », « pourquoi tu es venue ? », « des questions assez personnelles », décrit Sasha. Ces interpellations peuvent parfois se transposer en gestes, comme lorsqu'on lui demande de toucher ses cheveux. Sasha remarque alors que si « tu es Noir.e avec des locks, tu passes difficilement », témoignant ainsi d'une logique de survisibilisation des personnes racisées dans l'espace public, qui sont exposées à des regards appuyés, des questions et suspicions. De telles interpellations ont pour effet de catégoriser certaines personnes comme différentes, en d'autres termes il s'agit de les « mettre dans une case », suggère Nina. Ces pratiques sont altérisantes et marquent de façon symbolique la frontière entre le « Nous québécois » et « les Autres ». Pour Nina, « c'est comme une attaque jour après jour, des questions, des commentaires ». Elle évoque une forme de « racisme silencieux », un racisme qui ne dit pas son nom. Cette exclusion du groupe majoritaire s'est exprimée de manière virulente quand Ushwaraya a été suspectée de vol et s'est retrouvée menottée en public par la police qui l'a escortée depuis un commerce jusque chez elle, en la menaçant de lui faire perdre son statut migratoire.

TRAQUE ET MANIPULATION

Un autre registre de violence qui se dégage des propos des participant.e.s recouvre des pratiques qui peuvent paraître plus subtiles, comme fixer du regard avec insistance, suivre, leurrer, prendre des renseignements (numéro de téléphone, adresse, lieu de travail, etc.). Quand Sandra était plus jeune, un homme l'a accostée pour lui demander l'heure, puis l'a suivie en l'invitant à boire un verre avec lui avec insistance. Malgré ses multiples refus, le harceleur l'a poursuivie tout au long de son trajet jusqu'à chez elle, pendant plus d'une demi-heure se souvient-elle. Plusieurs participant.e.s ont ainsi été observé.e.s et suivi.e.s par des hommes inconnus dans l'espace public. Axelle a été traquée à maintes reprises par différents hommes, parfois sans un mot. May a été suivie par un homme alors qu'elle faisait son jogging, celui-ci s'était alors mis à lui courir après.



Certains harceleurs usent aussi de manipulations pour duper les victimes. Solène raconte par exemple qu'une amie a été interceptée par un homme qui a attendu qu'elle soit seule pour cogner à la fenêtre de sa voiture et tenter de la convaincre qu'il voulait faire sa connaissance « j'aimerais ça te rencontrer », disait-il, d'un ton faussement innocent. Ces harceleurs semblent ainsi chercher à créer la confusion, alors que plane la menace d'agression sexuelle. Axelle se rappelle que, alors qu'elle sortait dans des bars avec des ami.e.s, des hommes lui ont fait boire de l'alcool, l'un d'eux lui a même appelé un taxi qui la reconduirait soi-disant chez elle pour finalement tenter de la faire venir chez lui. Le véhicule peut ainsi être utilisé par les harceleurs pour isoler les victimes ou pour fuir rapidement (Hutson et Krueger, 2019).

CONTRAINTE PHYSIQUE

Enfin, le harcèlement de rue comprend aussi le registre des contraintes physiques, qui consiste notamment en des manières d'utiliser les corps des victimes. Il s'agit encore là majoritairement de violences à caractère sexuel. Une participante a révélé avoir subi une agression sexuelle et plusieurs participant.e.s évoquent des attouchements, comme le fait de se frotter contre leur corps dans les transports en commun ou encore dans des soirées dansantes. Nina mentionne plusieurs situations où des hommes ont touché son corps, ses fesses. Solène aussi parle de ces hommes qui en profitent pour « se coller par derrière » sur les pistes de danse. Ces hommes s'octroient ainsi le droit d'utiliser leur corps et se les approprient comme des choses (Guillaumin, 1992). Des participant.e.s abordent également des cas d'exhibitionnisme et de voyeurisme, comme Pastel, qui confie qu'un homme s'est ostensiblement masturbé sous ses yeux. Les participant.e.s décrivent des regards lourds et soutenus, qui déshabillent, observent, scrutent des parties intimes. Même si ces actes n'impliquent pas de contacts physiques, ils n'en constituent pas moins des violences exercées sur les corps.

Les contraintes physiques peuvent aussi consister à frapper, bousculer, dans le but de blesser physiquement ou d'obtenir quelque chose des victimes. Par exemple, un homme a serré le cou d'Alice et l'a menacée avec un couteau pour lui prendre son argent. Ce type d'actes est plus rarement rapporté, mais demeure particulièrement intimidant et laisse des marques durables.



LES IMPACTS DE L'INSÉCURITÉ

Les différentes formes de violences exposées précédemment ne peuvent être classées selon une échelle de gravité puisque, comme le remarquent plusieurs chercheuses, il « n'existe pas de relation simple et directe entre le type d'acte et sa conséquence spécifique en termes de souffrance ou de changement de comportement » (Condon, Lieber et Maillouchon, 2005, p. 268). Certains gestes pouvant paraître anodins, parce qu'ils n'impliquent pas de contacts physiques par exemple, font souvent craindre une escalade de la violence et engendrent alors des impacts non négligeables. Ces violences réactivent aussi des souvenirs de violences vécues et de mises en garde par rapport à l'espace public, renforçant de cette manière la socialisation genrée évoquée plus haut. Le harcèlement de rue fonctionne ainsi comme un « rappel à l'ordre sexué », signifiant quels risques encourent les femmes et les personnes des minorités de genre quand elles et iels sortent de leur domicile (Lieber, 2008). L'accumulation de ces violences engendre des impacts à court et à long terme sur le rapport à l'espace public (Brown et Maillouchon, 2002). « Toutes les petites expériences additionnées, une après l'autre », explique Sandra, « font en sorte que tu changes de comportement », ajoute Chai.

En effet, le sentiment d'insécurité s'observe de façon concrète à travers les pratiques (Valentine, 1989; Pain, 1991). La littérature existante démontre que les femmes s'approprient moins l'espace public que les hommes et observent un certain nombre de règles de conduite qui contraignent leurs sorties (Cinq-Mars et Perraton, 1989). Les participant.e.s sont tou.te.s amené.e.s à limiter leurs sorties dans l'espace public. Elles et iels développent ce que l'on appelle des tactiques d'évitement (éviter d'attirer l'attention, de sortir seul.e.s le soir, dans certains espaces) ainsi que des tactiques de protection (adopter une attitude, un outil ou une technique pour se protéger) (Gordon et Riger, 1989). Ce sont « des habitudes qu'on doit prendre pour éviter d'avoir à *dealer* avec des violences potentielles », résume Sabrina. Si l'insécurité dans l'espace public a des effets psychiques, sur le rapport à soi, aux autres et engendre honte, culpabilité, colère et désillusion (Blais, Dumerchat et Simard, 2021), cette section se concentrera plutôt sur ses impacts sur le rapport à l'espace public.



TACTIQUES D'ÉVITEMENT

L'APPARENCE PHYSIQUE : ÉVITER D'ATTIRER L'ATTENTION

La modification de l'apparence physique est l'une des principales tactiques de protection mobilisée par les participant.e.s. En amont des sorties, les choix vestimentaires visent à passer inaperçu.e.s dans l'espace public. Il s'agit de « déféminiser/féminiser » leur corps en travaillant l'habillement, mais aussi la posture et le langage corporel (Lieber et al., 2020). « J'ai tranquillement camouflé mon apparence féminine [...] pour me protéger, pour pas avoir l'air trop girly, pour pas attirer les regards », explique Sandra. Nina abonde dans le même sens et dit s'habiller « moins sexy » qu'avant : elle évite les décolletés et jupes courtes, elle couvre davantage sa peau de crainte de subir des regards et commentaires déplacés. Plusieurs disent proscrire les talons hauts, qui pourraient entraver la course, mais aussi parce qu'ils sont bruyants et risqueraient d'attirer l'attention. La plupart se passent de maquillage, comme Sabrina qui a décidé de ne pas porter de rouge à lèvres quand elle sort, « je veux pas qu'on me remarque », explique-t-elle. À noter que le choix vestimentaire varie selon l'itinéraire et le mode de déplacement, certain.e.s proscrivent les tenues courtes dans le transport en commun ou bien les talons hauts si elles et iels circulent à pied par exemple. Plusieurs privilégient les casquettes, capuches, cotons ouatés et pantalons larges pour dissimuler leur corps. Il s'agit pour certain.e.s de performer un genre masculin et, pour d'autres, il est plutôt question d'avoir l'air sûr.e de soi, en travaillant sa posture, son regard. Quoi qu'il en soit, rien n'est laissé au hasard.

De son côté, Noa évite les tenues jugées « féminines », car selon si iel passe pour femme, homme ou non binaire, iel risque du harcèlement sexiste, hétérosexiste ou transphobe. Pour des femmes des minorités sexuelles et de genre, il s'agit au contraire de paraître plus féminines afin de passer comme femmes cisgenres et hétérosexuelles. Certaines lesbiennes font alors face à des injonctions contradictoires, elles doivent veiller à ne pas paraître trop masculines, mais pas trop féminines non plus (Chetcuti-Osorovitz et Jean-Jacques, 2018). Cela implique par conséquent de masquer des aspects de leur identité. En effet, Pastel raconte qu'iel prétend parfois être hétérosexuel.le pour éviter de subir les violences



hétérosexistes et déplore alors « *je peux pas être moi-même, il faut que je sois quelqu'un d'autre pour me protéger* ». Dans le même ordre d'idée, les participant.e.s des minorités sexuelles évitent généralement les signes d'affection en public avec leur partenaire, comme le fait de se donner la main. Victoria a peur qu'on l'attaque lorsqu'elle est avec sa conjointe, une crainte qui la suit jusque chez elle où elle ferme les rideaux pour se cacher.

LES LIEUX ET TRAJETS : ÉVITER DES ESPACES ET DES MODES DE TRANSPORT PERÇUS COMME RISQUÉS

La majorité des participant.e.s évitent certains lieux associés au risque, surtout en soirée. De fait, cela revient à se priver de certaines activités et constitue d'emblée un obstacle majeur au libre accès à l'espace public. Bon nombre de participant.e.s fuient les lieux où la consommation d'alcool est de mise et s'empêchent de sortir le soir pour fêter et danser. Victoria, par exemple, aimerait sortir danser, mais elle ne se sent pas en sécurité pour le faire, « *y a aucun espace où on puisse le faire en sécurité* », dit-elle, donc elle s'abstient. C'est « triste », remarque Sasha, parce que « *tu veux t'amuser mais tu ne peux pas* », en raison du danger mais aussi des multiples précautions prises pour l'éviter. Elles et iels privilégient alors les soirées dans des contextes privés, chez des personnes de confiance. Cette privation a un coût pour leur vie sociale, comme le souligne Julie : « *J'aimerais aussi élargir mon réseau social, mais je ne me permets pas de sortir les soirs donc je manque plusieurs activités* ». Les participant.e.s expriment le sentiment d'avoir à choisir entre leur sécurité et leur vie sociale, leurs loisirs.

Les participant.e.s prévoient leurs trajets, calculent leurs distances à parcourir, planifient leur mode de déplacement, de façon à éviter de s'attarder dans l'espace public, surtout le soir et dans certains lieux présentant les facteurs d'insécurité évoqués en amont. May, par exemple, a modifié son itinéraire de jogging, dans le but de contourner un lieu où elle a subi du harcèlement de rue : « *Je me permets moins de prendre le petit chemin que je trouve donc beau le soir parce qu'il y a comme des petites lumières, sur le bord de la rivière. Je suis privée d'un espace que je trouve magnifique* ». La plupart des participant.e.s privilégient donc les rues passantes et éclairées, quitte à faire des détours et à renoncer à des espaces qu'elles et iels affectionnent. Elles et iels s'abstiennent de flâner ou de déambuler



et pensent plutôt stratégiquement leur parcours pour éviter un potentiel danger. L'insécurité conduit de cette manière à ériger des frontières symboliques qui excluent les femmes et les personnes des minorités de genre de nombreux espaces publics.

Le mode de transport fait aussi l'objet d'un choix anticipé, les participant.e.s qui le peuvent préfèrent utiliser leur véhicule personnel, notamment la voiture, quand elles et iels en ont une, pour s'épargner d'être au contact de potentiels harceleurs. Plusieurs s'arrangent pour se stationner au plus près de leur destination pour ne pas avoir à marcher. « *Mon expérience de marche : mon espace mental, c'est la peur* », résume Catherine, qui préfère donc s'épargner de vivre un moment désagréable. L'option de la marche est généralement écartée, surtout en soirée. Si elles et iels doivent marcher seul.e.s le soir, certain.e.s courent parfois pour réduire le temps d'exposition au danger.

L'ACCOMPAGNEMENT : ÉVITER D'ÊTRE SEUL.E

La plupart des participant.e.s craignent de sortir seul.e.s et évitent donc de se déplacer sans être accompagné.e.s, notamment le soir et particulièrement à pied. Lorraine insiste : « *je sors jamais toute seule* », en raison de mauvaises expériences vécues, explique-t-elle. Les participant.e.s font appel à des membres de l'entourage, de la famille ou à leur conjoint.e. Pour Sarah, c'est clair : « *Je ne sors juste pas le soir toute seule. Jamais. Pis s'il faut que je sorte le soir, je demande tout le temps à mon chum "est-ce que tu peux venir avec moi".* » Y compris dans son quartier qu'elle connaît bien, Sarah s'abstient de marcher seule la nuit tombée, alors qu'elle aimerait pouvoir profiter de la fraîcheur les soirs d'été par exemple. Chez les plus jeunes, une des tactiques consiste à sortir à plusieurs, avec des ami.e.s. En effet, les jeunes se déplacent davantage en groupe que les adultes et sont amené.e.s à développer des stratégies pour se défendre collectivement contre le harcèlement de rue (Cardelli, 2021). En outre, certain.e.s appellent un.e proche au téléphone pour ne pas se sentir seul.e.s. Madeleine, quant à elle, sortait plus volontiers avec son chien, qui lui « *apportait une sécurité* » dans l'espace public, remarque-t-elle. Être accompagné.e.s devient pour certain.e.s une condition pour sortir, ce qui limite leur autonomie.



TACTIQUES DE PROTECTION ET D'AUTODÉFENSE

HYPERVIGILANCE DANS L'ESPACE PUBLIC

Si plusieurs participant.e.s mentionnent qu'elles et iels ne se privent pas de sortir malgré la peur, l'ensemble des participant.e.s dit être en état d'« alerte » dans l'espace public. On comprend à travers leurs propos que leur état d'esprit change radicalement lorsqu'elles et iels se déplacent hors du domicile et que cela requiert un effort de tous les instants, une attention constante à leur environnement. Chai a peur et se dit « prudente » dans l'espace public et May est « vigilante », « sur le qui-vive » lorsqu'elle sort. Cela implique, par exemple, de regarder régulièrement autour d'elle afin de repérer les issues, les lieux de refuge, en cas d'agression. À ce propos, plusieurs mentionnent ne plus boire d'alcool lors des sorties et évitent de se laisser aller, pour rester « lucide », dit Axelle. Dans des contextes insécurisants, elles et iels redoublent d'attention et sortir rime alors avec stress et charge mentale. « *C'est difficile, tu sais, c'est stressant, puis ça rend pas mes déplacements agréables* », déplore Alice. En bout de ligne, les participant.e.s développent une conscience accrue de leur environnement, des usages de l'espace public et des interactions qui s'y jouent. Toutefois, le fait de rester sur ses gardes mine les chances de faire l'expérience d'interactions positives dans l'espace public. Victoria regrette l'époque où elle souriait à des personnes inconnues dans la rue, la méfiance la pousse plutôt à se replier sur elle-même et à redouter les personnes inconnues (surtout les hommes et les personnes blanches). Sortir relève alors pour certain.e.s d'un combat avec la peur. « *C'est comme si j'avais le besoin de me défendre tout le temps parce que [une agression] peut arriver n'importe quand* », dit-elle.

RÉACTION EN CAS DE VIOLENCE : FIGER, FUIR, RIPOSTER

Les propos des participant.e.s révèlent que, bien souvent, elles et iels ne ripostent pas dans les situations de violence et endurent alors l'interaction imposée. « Faire la morte » constitue une forme active de protection, puisque cela vise à éviter une escalade de la violence (Fleetwood, 2019). Mais l'absence de riposte renvoie aussi à la crainte de réagir de façon démesurée, de « perdre le contrôle », comme



l'exprime Lorraine qui déclare ne pas vouloir passer pour une « folle » et remarque : « j'aurais peut-être pu intervenir [...] mais je ne voulais pas que ça se rende là ». Elle explique ensuite : « je voulais pas déranger, on est socialisées comme ça là, à pas déranger, à pas parler trop fort, pas s'imposer, rester polies ». Ces propos révèlent un interdit pour les femmes : celui de faire usage de la violence et ainsi de transgresser le rôle qui leur est assigné (Niget, 2012). Cette crainte de riposter semble aussi exprimer que les conditions nécessaires pour se sentir légitimes de se défendre ne sont pas réunies, puisque les victimes risquent de ne pas être crues et soutenues, comme nous le verrons dans la section suivante.

Elles et iels font cependant preuve de résilience et développent différentes tactiques d'évitement et de protection, mais aussi des formes de riposte, qu'elles et iels mobilisent ensuite comme autant de formes de « savoir-faire » (Lieber, 2008). Les ripostes sont choisies en fonction des contextes et varient selon les ressources dont disposent les participant.e.s. Plusieurs rapportent avoir riposté verbalement, pour désamorcer la situation, comme Axelle, qui a développé l'art de « calmer le jeu », en répondant de manière faussement sympathique. Des participant.e.s défient le regard, « tu le regardes droit dans les yeux », explique Sandra. D'autres préfèrent fuir ou appeler à l'aide, ou simplement menacer de le faire en prenant ostensiblement un téléphone pour appeler les secours ou encore prendre des images afin de constituer des preuves. Le fait de riposter n'est pas sans risque et implique une préparation mentale qui pèse sur le quotidien des participant.e.s.

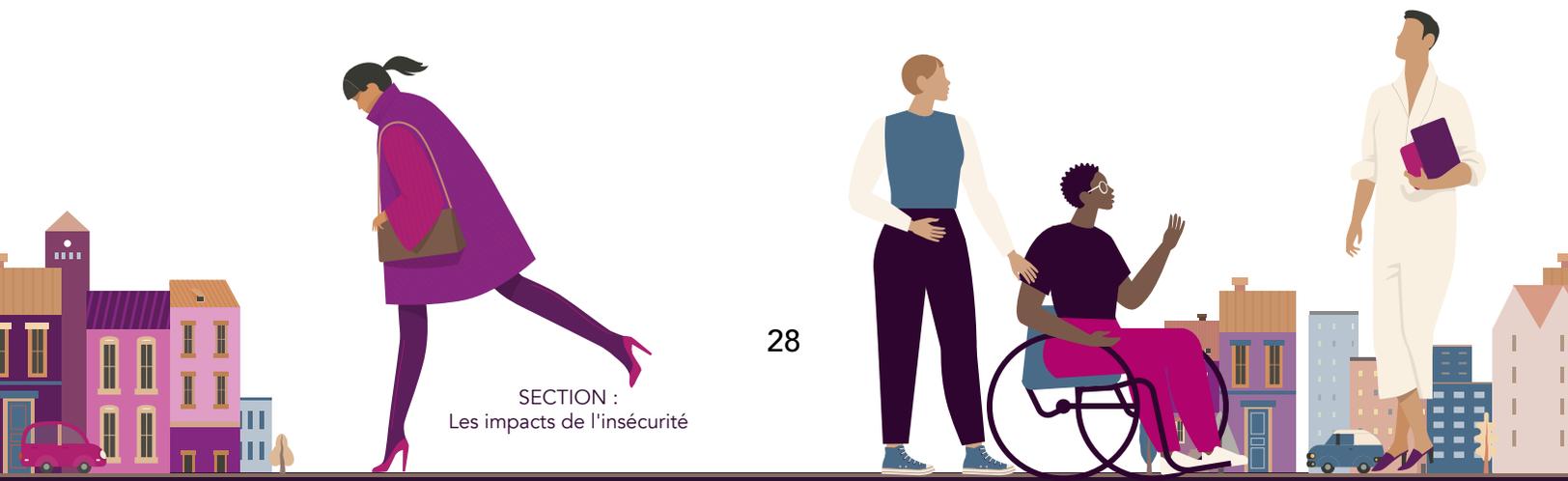
TECHNIQUES D'AUTODÉFENSE

Les participant.e.s développent également des techniques d'autodéfense, qui passent par l'attitude, tel qu'évoqué précédemment. Le fait d'adopter une démarche confiante, de se tenir prêt.e à répliquer, vise à se prémunir du harcèlement de rue. En ce sens, plusieurs ont suivi des cours d'autodéfense ou d'arts martiaux, afin de se sentir aptes à se défendre en cas de danger. Elles et iels échangent aussi des techniques d'autodéfense de façon informelle, avec leur entourage proche. Pour Ushwaraya, c'est essentiel de travailler son état d'esprit, son sentiment de sécurité, pour pouvoir continuer à circuler dans l'espace public.



Plusieurs, comme elle, développent une posture combative, mais refusent de se munir d'outils de défense. « Pas d'arme », dit Sandra.

Pour d'autres, au contraire, il s'agit de s'équiper, souvent d'objets du quotidien, pour alerter au besoin ou pour parer une éventuelle agression. Plusieurs s'assurent par exemple de toujours garder leur téléphone à portée de main et de composer le 911 d'avance « au cas où ». Sarah garde, quant à elle, un sifflet et une lampe de poche dans son sac pour pouvoir attirer l'attention si nécessaire. Certain.e.s s'improvisent des armes, comme la fameuse technique des clés tenues entre les jointures, elles et iels sont plusieurs à l'utiliser pour se sentir capables de se défendre efficacement en cas d'agression. D'autres transportent des sprays de poivre de Cayenne ou du *spray net* (un vaporisateur de fixatif pour cheveux), des couteaux ou canifs, des bâtons de baseball, en vue de riposter avec force en cas de danger grave. Les participant.e.s mentionnent finalement le peu de ressources à leur disposition pour affronter l'insécurité.



LE MANQUE DE RESSOURCES ADÉQUATES POUR LES VICTIMES

Le fait que les harceleurs soient des anonymes, et que le harcèlement se produise au vu et au su d'autres personnes, dans des circonstances tout à fait anodines, semblent concourir à faire du harcèlement de rue un phénomène banal. De fait, le harcèlement de rue est si répandu et normalisé qu'il relève de ce que l'on nomme parfois le « sexisme ordinaire » (Lieber, 2008). Par conséquent, malgré la lourdeur de ses impacts, les possibilités pour les femmes et personnes des minorités de genre de l'identifier, de le dévoiler et de le dénoncer, semblent réduites. Plusieurs facteurs font obstacle au dévoilement de ces expériences : leur banalisation mais aussi le tabou et la honte qui les entourent, le traumatisme qu'elles laissent parfois ou encore la désillusion face au manque de ressources et de soutien offerts aux victimes de violence. La plupart des participant.e.s parlent donc peu ou pas de leur expérience, parfois aussi parce qu'elles et iels préfèrent les oublier et ne pas y accorder plus d'énergie. Cette section aborde plus précisément l'inaction des témoins du harcèlement de rue, le manque de soutien des personnes recevant les dévoilements et de ressources adéquates pour traiter de l'insécurité dans l'espace public, des violences vécues en particulier.

LA PRÉSENCE « ABSENTE » DE TÉMOINS

Selon les participant.e.s, des personnes sont généralement présentes dans les lieux où elles et iels subissent du harcèlement de rue, sans être nécessairement témoins, c'est-à-dire sans qu'elles ne semblent pas voir ou entendre la situation. Cette présence « absente » de témoins semble due à l'anonymat qui caractérise l'espace public. Il peut aussi arriver que des témoins choisissent délibérément d'ignorer le harcèlement de rue, de « tourner la tête », comme le souligne Céleste. Mais d'après les participant.e.s, les témoins n'interviendraient pas notamment par crainte de faire escalader la violence, contre soi-même ou contre la victime. Alice remarque en effet que l'inaction des témoins n'est pas tant due au « manque de



solidarité » qu'à la « peur pour leur propre sécurité ». Plusieurs déclarent ne pas avoir agi en tant que témoins de harcèlement de rue pour cette raison. Des témoins redoutent aussi de ne pas intervenir adéquatement et d'empiéter sur l'autonomie des victimes (Dekker, 2019). Par conséquent, les participant.e.s n'osent pas faire appel aux témoins, par crainte de ne pas recevoir de soutien et que cela aggrave la détresse vécue. Toutefois, plusieurs ont partagé des souvenirs marquants de réactions de la part de témoins qui ont permis de mettre fin au harcèlement de rue ou bien d'offrir du réconfort après coup. Alice dit avoir retrouvé de la force et de la confiance après qu'un jeune homme soit intervenu verbalement pour faire taire un harceleur qui l'insultait dans la rue. Pour Sasha, c'est clair, « la solidarité renforce le sentiment de sécurité ». Il semble que le soutien des témoins sur le moment, ou après les faits, contribue à faire regagner un sentiment de sécurité et de justice (Fileborn, 2017).

LE MANQUE DE SOUTIEN DE L'ENTOURAGE

Les témoignages des participant.e.s vont dans le même sens que d'autres recherches sur le sujet et démontrent que les personnes recevant des dévoilements peuvent parfois manquer d'écoute et d'empathie (Fileborn, 2019). Plusieurs participant.e.s ne se sont pas senties soutenu.e.s par leur entourage, qui a minimisé, voire nié, leur expérience de violence ou de peur. « Tu capotes pour rien là », « Ah t'es paranoïaque », « Tu exagères », « Ça devait pas être si pire que ça ». Des participant.e.s énumèrent les remises en question de leur vécu, de leur perception, qui conduisent à les faire douter de leur propre jugement ou les faire sentir impuissant.e.s. D'autres commentaires présentent le harcèlement de rue comme étant inoffensif : « Ah c'était juste des mots », « Tu devrais le prendre positivement », ces réactions laissent croire à Chai qu'elle devrait endurer et se taire, mais paradoxalement, tout en lui indiquant d'être « prudente » et de veiller à « ne pas provoquer », ajoute-t-elle. Certains propos sont culpabilisants et reviennent à blâmer les victimes. « C'est sûr que toi ça t'arrive des affaires de même, tu sais, t'as une attitude de victime dans la vie », a-t-on dit à Sandra. Certain.e.s n'hésitent pas non plus à conseiller des mesures de sécurité, en mettant parfois l'accent sur la vulnérabilité des femmes et en présumant de leur besoin



d'être protégées, comme l'illustrent les propos du copain de Sabrina : « tu vas plus là-bas toute seule, tu vas attendre que je vienne avec toi ». Ce type de consigne participe également à l'apprentissage de la peur évoqué en amont. Face à ces réactions négatives, plusieurs participant.e.s ont choisi stratégiquement par la suite les personnes vers qui se tourner, de préférence des femmes et des personnes des minorités de genre, des personnes de confiance avec qui elles et iels partagent un vécu commun. Cela leur permet de recevoir une écoute active et empathique, d'être cru.e.s et aussi de partager des techniques d'autodéfense.

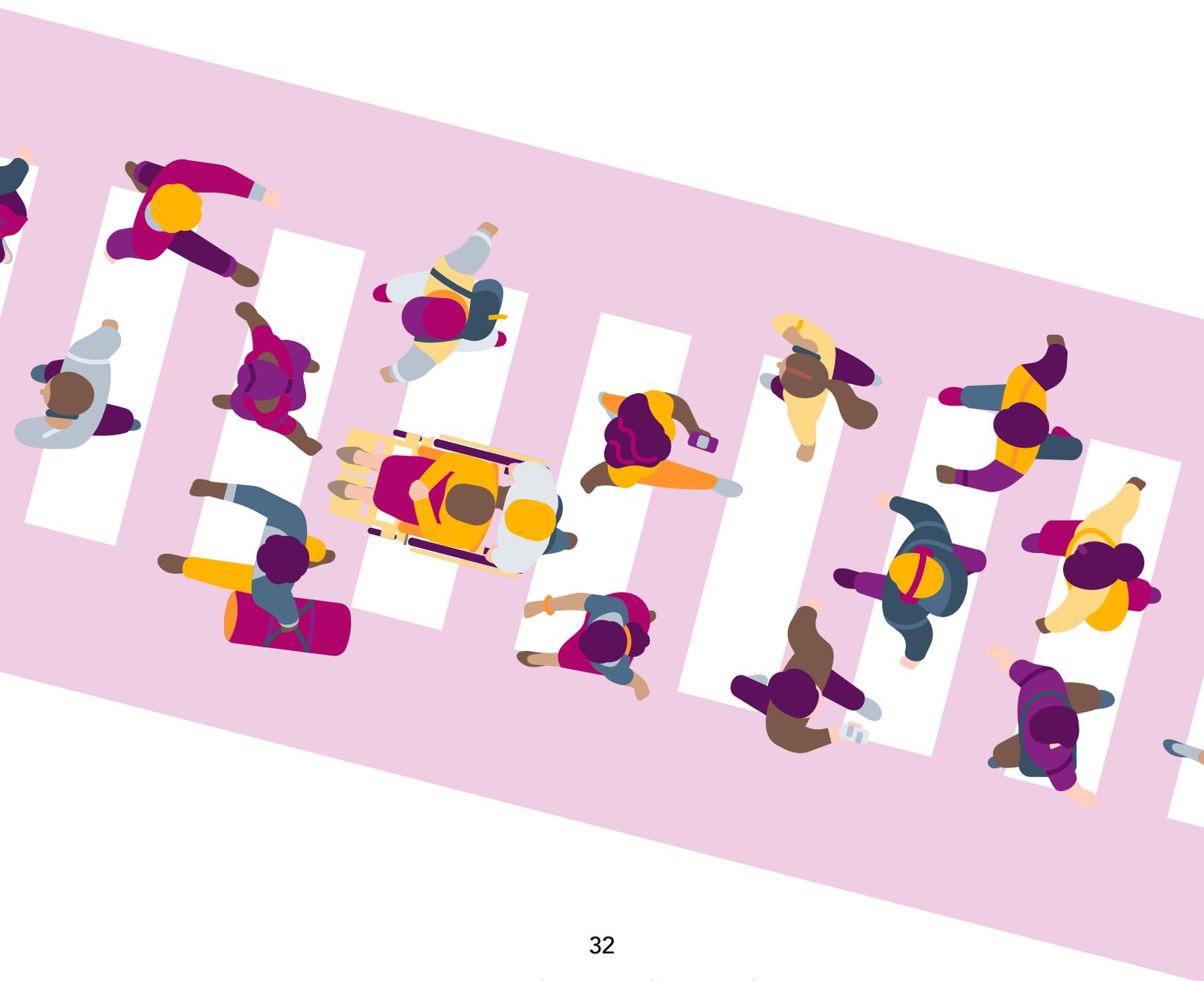
DES RECOURS INSTITUTIONNELS PAS TOUJOURS ADAPTÉS

Les participant.e.s se tournent peu vers les ressources institutionnelles, encore moins vers la police. Puisque le harcèlement de rue est commis de manière furtive, par un inconnu et qu'il consiste en actes qui ne sont pas toujours criminalisés, plusieurs anticipent qu'une plainte ne mènerait à rien, comme Noa l'exprime : « Ils feront rien. Pis tu le sais qu'ils feront rien. Pourquoi est-ce que je mettrais de l'énergie là-dedans ? » Le principal obstacle au recours à la justice évoqué est la crainte de ne pas être cru.e.s. Et de fait, lorsque certain.e.s ont tenté de porter plainte pour des actes de harcèlement de rue ou d'autres formes de violence, elles et iels ont été confronté.e.s à un manque d'assistance : remise en doute, mise en attente, retrait des charges, dissuasion de porter plainte ou refus de l'enregistrer. Pastel, par exemple, raconte comment s'est passée sa tentative de dépôt de plainte pour un acte d'exhibitionnisme : « Il a fallu que j'informe le policier sur c'est quoi une agression à caractère sexuel mais même là, le policier était comme "Ben, je peux prendre une note mais genre je peux rien faire de plus", il disait que c'était pas une agression, qu'un homme se masturbe en me regardant. » Pourtant, comme le soulève May : « Comment ils réagissent quand on leur rapporte des faits, [ça] a une influence sur notre sentiment de sécurité. »

De plus, plusieurs déclarent ne pas se sentir en sécurité avec la police et refusent d'y faire appel, de peur de subir de la discrimination, car elles et iels ont déjà été témoins ou victimes de violences policières ou de profilage. En effet, la police et l'institution judiciaire inspirent bien souvent la méfiance des femmes et des



personnes des minorités de genre victimes de violence, plus particulièrement chez celles qui sont racisées, issues de l'immigration et des classes populaires (Thibault, Pagé et Boulebsol, 2022). Le manque de solidarité de la part des témoins, de l'entourage et des institutions contribue en bout de ligne à entretenir le sentiment d'insécurité et d'illégitimité des femmes et des personnes des minorités de genre dans l'espace public. Ainsi, plusieurs participant.e.s estiment que des mesures pourraient être développées pour lutter contre les violences dans l'espace public mais aussi contre la peur.



PISTES DE SOLUTION

Tel qu'évoqué plus haut, la banalisation de l'insécurité vécue par les femmes et les personnes des minorités de genre dans l'espace public semble expliquer le fait qu'elle soit encore sous-étudiée au Québec et que les moyens mis en place pour la contrer soient minces. Un des objectifs de cette recherche-action était donc de produire de nouvelles connaissances sur ce phénomène et d'alimenter ainsi la réflexion du CAFSU et de toute organisation engagée à favoriser l'accès des femmes et des personnes des minorités de genre à l'espace public. Il s'agissait aussi d'identifier des pistes d'action, qui puissent être mises en œuvre à l'échelle de la ville, par le CAFSU et les membres qui le composent notamment. À l'issue des *focus group*, il était donc demandé aux participant.e.s quels outils leurs permettraient de se sentir en sécurité et de favoriser leur accès à l'espace public. Cette démarche visait ainsi à intégrer les expériences et les savoirs des usagèr.e.s dans les processus de gestion des espaces publics. En ce sens, les *focus group* constituent en soi des leviers d'action et ce rapport se veut un moyen de contribuer à rendre la ville de Sherbrooke plus inclusive. La section qui suit synthétise les pistes d'action esquissées par les participant.e.s, en s'appuyant sur une recension non exhaustive des pratiques développées ailleurs au Québec et dans le monde.

UNE POLITIQUE URBAINE FÉMINISTE

Les participant.e.s s'entendent sur la nécessité de mettre des moyens en œuvre à l'échelle municipale et pointent la responsabilité politique de la Ville de Sherbrooke. À ce titre, le travail du CAFSU a été salué par plusieurs pour qui la mise en place de politiques favorisant la sécurité des femmes et des personnes des minorités de genre dans l'espace public doit commencer par la consultation des premières concernées. Leurs idées font écho aux politiques urbaines genrées (de l'anglais *gender planning*), qui reconnaissent les rapports de genre et qui s'appuient sur le pouvoir d'agir (de l'anglais *empowerment*) des femmes et des personnes des minorités de genre pour faciliter leur appropriation de l'espace public. Les recherches et initiatives sur le sujet ont identifié plusieurs principes



favorisant une politique urbaine plus égalitaire du point de vue du genre : collecter des données sur les rapports à l'espace public en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+); soutenir la participation des femmes et des personnes des minorités de genre aux décisions concernant la vie urbaine; faciliter l'accès universel à l'espace public, aux services publics et à l'ensemble des ressources offertes par la ville.

Toutefois, l'adoption d'une telle politique ne suffit pas à elle seule à « passer de la parole aux actes » (Michaud, 1997). Plusieurs exemples à travers le monde démontrent la nécessité de mobiliser des ressources pour sa mise en œuvre, par le biais d'un programme, une commission, un service ou un conseil de la Ville (l'idée d'un Conseil des Sherbrookoises est soulevée lors des *focus group* par exemple) et d'y associer notamment un budget pérenne. La collaboration avec des réseaux internationaux et, à l'échelle de la ville, la concertation entre différents partenaires institutionnels mais aussi avec des organismes de terrain, semblent aussi constituer des éléments-clés du développement de projets porteurs. En effet, plusieurs groupes communautaires disposent d'une expertise dans le domaine et d'un contact direct avec les populations concernées (voir par exemple CAFE, 2023).

UN URBANISME ACCESSIBLE ET PARTICIPATIF

Les participant.e.s ont également formulé des recommandations concernant l'accessibilité des infrastructures publiques. L'amélioration de l'état des trottoirs (qualité du déneigement, de la chaussée, etc.) et de l'accessibilité des transports publics (extension des lignes et horaires, gratuité ou abordabilité) faciliterait les déplacements, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Installer plus de toilettes publiques ainsi que des sièges et des espaces où il est possible de manger, boire, se rencontrer, sans avoir à consommer dans un commerce, rendrait l'espace plus vivable, pour celles des classes défavorisées en particulier. Plusieurs mentionnent aussi que l'éclairage mériterait d'être augmenté dans certains endroits, tout en reconnaissant l'importance de la lutte contre la pollution lumineuse. D'autres au contraire considèrent que la luminosité ne favorise pas leur sécurité et préfèrent ne pas être visibles dans l'espace public la nuit. L'éclairage pourrait donc éventuellement être repensé en vue d'être augmenté dans certains



lieux désignés. La signalisation revient également dans les discussions et des participant.e.s proposent de mieux indiquer l'emplacement des ressources communautaires et des services publics entre autres. Par ailleurs, May souhaiterait que la prévention des violences passe par l'art urbain et suggère que des messages de sensibilisation soient diffusés dans les espaces publics de manière sensible, positive, « bienveillante », dit-elle.

Ces propositions concernant l'urbanisme ne sont pas sans rappeler les marches exploratoires développées à Toronto puis à Montréal dans les années 1990, afin de permettre aux femmes d'identifier les problèmes d'insécurité liés à l'aménagement urbain. Plusieurs participant.e.s expriment d'ailleurs leur intérêt à participer à une démarche de ce type à Sherbrooke. Un tel dispositif permet de rassembler des usagers et usagères et de s'appuyer directement sur leur expertise pour apporter des améliorations à l'agencement du cadre bâti. Une initiative menée dans une optique similaire à Laval, l'application Brigade Axecible, qui permet à des personnes en situation de handicap d'évaluer l'accessibilité universelle des lieux publics, montre que ce type de dispositif est transposable à diverses réalités. Les marches exploratoires peuvent conduire à repenser l'aménagement urbain de façon inclusive, à condition de les mener avec une approche féministe et anti-oppressive, sans quoi, elles pourraient contribuer à marginaliser davantage certaines catégories de population (FVI, 2009). Loin d'un urbanisme sécuritaire, les mesures envisagées par les participant.e.s visent plutôt l'accessibilité et le partage des espaces publics, dans un contexte où peu d'espaces sont pensés par et pour les filles, les femmes et les personnes des minorités de genre (Cossette et Boucher, 2021). Selon leurs propos, de telles démarches doivent veiller à ne pas stigmatiser les populations marginalisées et les exclure davantage des espaces publics. Il leur semble aussi nécessaire qu'elles soient accompagnées de solutions structurelles, comme le souligne Axelle : *« L'insécurité dans l'espace public, c'est comme la conséquence de plein de problèmes sociaux, c'est un problème en soi, mais c'est un problème qui [nécessite plus] que juste mettre des lampadaires dans les espaces publics. »*



UN ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX ET ACTRICES LOCALES

Parmi les pistes de solution formulées, le rôle de divers.es acteurs locaux et actrices locales, des secteurs publics comme privés (Service des transports de Sherbrooke [STS], Service de police de Sherbrooke [SPS], commerces, travail de rue, services publics et municipaux, etc.) est souligné. Il est question d'abord de mener auprès de ces acteurs et actrices un travail de formation aux enjeux entourant la sécurité et l'espace public avec une lunette féministe et anti-oppressive. L'objectif serait de développer la capacité à prévenir les situations de violence. Plusieurs exemples sont mentionnés : former les employé.e.s de la STS et de la Ville à intervenir en cas de violence, le SPS à soutenir les victimes qui choisissent de porter plainte, les commerçant.e.s et les bars à offrir de l'aide aux personnes en insécurité, etc.

Des participant.e.s évoquent l'idée que les commerces affichent leur solidarité au moyen d'un logo sur leur vitrine par exemple, comme cela a pu être fait à Montréal par le biais de la campagne « Ici, vous êtes entre de bonnes mains », qui permettait d'identifier les commerces formés pour offrir un refuge aux femmes victimes de violence. Pour Lorraine, ce type d'initiative crée un contexte sécurisant parce qu'elle saurait ainsi repérer des « allié.e.s » en cas de besoin, dit-elle. Plus récemment, le dispositif *Commande un angelot* (inspiré du plan *Ask for Angela* mis en œuvre au Royaume-Uni en 2016) a commencé à se déployer dans plusieurs villes du Québec et notamment Sherbrooke, afin de prévenir les agressions sexuelles dans les bars. Les organisations d'événements festifs extérieurs peuvent aussi agir contre les violences commises dans l'espace public, comme le démontre l'exemple des hirondelles, intervenant dans plusieurs festivals à Montréal depuis 2017 pour sensibiliser et prévenir l'insécurité des femmes et personnes des minorités de genre (voir à ce sujet Conseil des Montréalaises, 2017).

Ici aussi, les pistes d'action se fondent plutôt sur la prévention et le soutien que sur la répression. Il est intéressant de noter à ce propos que les approches alternatives en justice suscitent un intérêt grandissant parmi les organisations de lutte contre le harcèlement de rue (Fileborn et Vera-Gray, 2017). Si certain.e.s participant.e.s évoquent la surveillance des espaces publics par des agent.e.s de police, des



travailleurs et travailleuses de rue ou des agent.e.s municipaux et municipales (gardien.ne.s de parc par exemple), cette proposition ne fait pas consensus et la plupart des participant.e.s insistent plutôt sur la prise en charge collective de la sécurité, soit le fait que « chacun.e se sente concerné.e » et soit en mesure d'intervenir en cas de besoin. Les discussions vont donc souvent à l'encontre de l'idée d'une institutionnalisation de la sécurité urbaine et reviennent plutôt sur l'importance des interactions positives dans l'espace public, des réseaux informels d'interconnaissance et d'entraide, pour favoriser le sentiment de sécurité.

LA SENSIBILISATION DE TOU.TE.S AUX INÉGALITÉS

La sensibilisation doit aussi être faite plus largement, selon les participant.e.s. Plusieurs suggèrent des campagnes de sensibilisation sur les violences et les préjugés basés sur le genre, mais aussi la race, la classe, la sexualité, le handicap, l'âge, etc. Celles-ci pourraient prendre place dans l'espace public, les transports en commun et informer aussi sur les ressources disponibles pour les victimes. Les établissements de recherche et d'enseignement pourraient jouer un rôle de premier plan dans le développement et la diffusion de ce type de mesures, en mettant à profit leurs compétences et leurs ressources. Il ressort des discussions que la sensibilisation pourrait cibler également les jeunes à travers l'éducation et porter plus largement sur le consentement, la violence, les rapports de pouvoir, les discriminations, etc. Selon Noa, cela permettrait de baisser le seuil de tolérance générale à la violence et au harcèlement de rue notamment. La majorité des participant.e.s s'entend sur le fait que l'éducation et la sensibilisation devraient s'adresser prioritairement aux garçons et aux hommes, afin de les responsabiliser et de diminuer la charge de se protéger qui incombe aux filles, aux femmes et aux personnes des minorités de genre.

Plusieurs organisations à travers le monde offrent des ateliers sur les violences, et notamment le harcèlement de rue, que l'on pense à *Right to be* (anciennement *Hollaback*) aux États-Unis, *Stop harcèlement de rue* en France ou le Centre d'éducation et d'action des femmes à Montréal. Celles-ci misent notamment sur le rôle des témoins actifs et actives. Récemment, la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal ont lancé une campagne à ce sujet dans les transports



en commun, fruit d'un travail concerté avec les ressources spécialisées. Comme le soulève Sasha, les témoins peuvent intervenir efficacement, ne serait-ce qu'en faisant « un petit geste » pour montrer leur solidarité. Les formations et outils sur le sujet visent à développer la capacité à stopper les situations de violence, sans compromettre sa sécurité, et à soutenir les victimes en leur offrant de l'aide.

OUTILLER LES FEMMES ET LES PERSONNES DES MINORITÉS DE GENRE

Enfin, il apparaît que les organisations par et pour les femmes et les personnes des minorités de genre, qu'il s'agisse des organismes communautaires, des centres de femmes ou des groupes militants, jouent un rôle majeur pour développer l'accès de tou.te.s à l'espace public. Les témoignages des participant.e.s montrent que plusieurs groupes à Sherbrooke agissent déjà en ce sens en favorisant l'autonomie, en brisant l'isolement, en offrant des espaces d'entre-soi et d'entraide. Marie soulève l'importance de la « *solidarité entre personnes opprimées* » dans les communautés de personnes racisées, groupes de femmes, groupes LGBT+, etc. Plusieurs projets pourraient voir le jour dans ce type de contexte :

- Des participant.e.s mentionnent, par exemple, l'intérêt des groupes de discussion (comme ceux organisés dans le cadre de cette recherche-action) sur les peurs et les violences vécues dans l'espace public afin de collectiviser, de se solidariser, de partager des techniques d'autodéfense et de reprendre confiance.
- D'autres suggèrent la création de groupes de marche non mixtes (composés uniquement de femmes et/ou de personnes des minorités de genre par exemple) dans l'espace public afin de se déplacer à plusieurs et de diminuer ainsi la peur accentuée par le fait d'être seul.e. D'ailleurs, l'Université Bishop de Sherbrooke offre un service de raccompagnement (nommé *SafeWalk*) pour les étudiant.e.s après les cours, et ce, de manière gratuite et anonyme⁴.

⁴ À noter que l'idée de transports non mixtes, tels que les voitures de métro développées en 2000 au Japon ou les taxis « roses », apparus en 2005 au Royaume-Uni, ne semble pas tant susciter l'intérêt des participant.e.s.



- Des participant.e.s évoquent aussi l'idée de mettre en place des espaces-temps non mixtes dans la ville, soit des créneaux horaires où un espace public (piscine, café, patinoire, cinéma, etc.) ne serait ouvert qu'aux femmes et/ou aux personnes des minorités de genre pour leur permettre de s'appropriier certains secteurs de la ville, infrastructures ou services, etc.
- Enfin, la plupart s'entendent sur la nécessité de rendre accessibles gratuitement des cours d'autodéfense féministe et c'est également une demande issue du *Manifeste pour la sécurité des femmes* de Sherbrooke. Cela pourrait permettre aux personnes qui le souhaitent de développer leur capacité psychologique, verbale et physique à riposter, dans le but de prévenir la violence et de diminuer la peur (Hollander, 2004; Millepied, 2017). La Ville de Montréal a récemment financé des démonstrations d'autodéfense féministe, offertes gratuitement dans des lieux municipaux comme des bibliothèques par exemple.

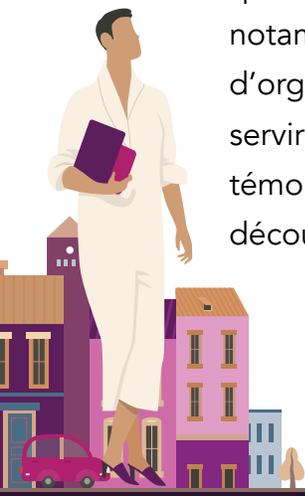
Puisque la plupart des participant.e.s estiment que la police ou les tribunaux ne sont pas toujours des avenues adéquates pour intervenir par rapport au harcèlement de rue, elles et iels préfèrent se tourner vers des ressources communautaires, dans le but d'obtenir du soutien. Favoriser l'accès à des ressources spécialisées pourrait ainsi être une avenue à considérer. Les pistes d'action esquissées nécessitent des ressources qui dépassent souvent les moyens des organismes de terrain, ce qui amène à souligner une fois de plus l'importance des partenariats entre les multiples acteurs et actrices engagés pour la sécurité des femmes et des personnes des minorités de genre.



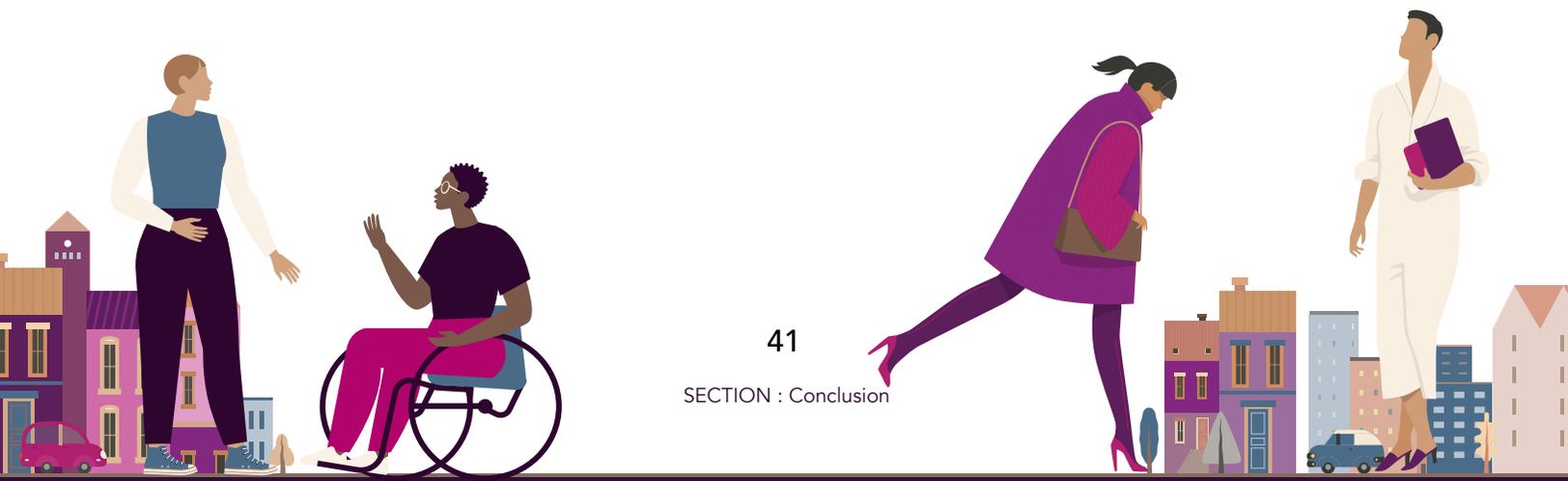
CONCLUSION

Pour conclure, rappelons que cette recherche-action est issue du besoin exprimé par des résidentes de la ville de Sherbrooke de développer des mesures visant à contrer l'insécurité dans l'espace public. Sa dimension participative avait pour but de rendre compte des rapports multiples et contrastés des femmes et des personnes des minorités de genre à l'espace public, en mettant de l'avant la parole de groupes particulièrement marginalisés. Ce rapport démontre que plusieurs contraintes structurelles freinent l'accès des femmes et des personnes des minorités de genre à l'espace public et que l'insécurité est un obstacle majeur. Comme nous l'avons vu, les facteurs d'insécurité sont intimement liés à l'appropriation masculine de l'espace public ainsi qu'à l'expérience de violences basées sur le genre. Les témoignages font état de violences prenant différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, symboliques et bien souvent sexuelles. Ces violences, et les peurs qui en sont le corollaire, engendrent des impacts durables, qui poussent les participant.e.s à développer des tactiques d'évitement, de protection et d'autodéfense et entravent leur capacité à s'approprier l'espace public. Malgré la lourdeur de ces impacts, les participant.e.s pointent le manque de soutien et de ressources adéquates pour les victimes, tant du côté des témoins, des personnes qui reçoivent des dévoilements que des institutions. Elles et iels appellent par conséquent à l'action, en vue d'un changement social.

Un tel changement implique de renouveler la compréhension que l'on a de l'insécurité, de « déplacer » le point de vue sur la ville, un point de vue généralement appuyé sur une perspective masculine, pensée comme étant neutre. Les villes, en tant que lieux publics aménagés et cadres d'interactions sociales quotidiennes, jouent un rôle dans la perpétuation des rapports de pouvoir et notamment des dynamiques genrées qui traversent la société. La façon de bâtir et d'organiser les villes peut contribuer à renforcer les inégalités ou, au contraire, servir de levier pour y mettre fin. Comme les récits des participant.e.s en témoignent, d'autres facteurs que l'insécurité limitent l'accès à l'espace public et découlent d'inégalités structurelles liées à la classe sociale, la race, la sexualité,



l'âge ou au handicap entre autres. Les pistes de solution abordées ici visent par conséquent à créer des espaces qui soient non seulement plus sécuritaires pour les femmes et les personnes des minorités de genre, mais aussi plus accessibles pour tou.te.s. Elles vont dans le sens d'une politique urbaine qui tienne compte du genre et des multiples rapports sociaux, afin de favoriser un partage équitable de l'espace public. Ainsi, la Ville est appelée à s'engager en faveur de la justice sociale.



BIBLIOGRAPHIE

- Alessandrin, A. et Dagorn, J. (2018). Sexisme(s) urbain(s) : Jeunes filles et adolescentes à l'épreuve de la ville. *Enfances Familles Générations*, 30.
- Blais, M., Dumerchat, M. et Simard, A. (2021). *Les impacts du harcèlement de rue sur les femmes à Montréal*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal.
- Cossette, S. M. et Boucher, N. (2021). Les adolescentes, tacticiennes de l'espace public : Usages engagés et expériences transgressives des adolescentes dans les parcs de Pointe-aux-Trembles (Montréal). *Canadian Journal of Urban Research*, 30(2), 109-123.
- Brown, E. et Maillachon, F. (2002). Espaces de vie et violences envers les femmes. *Espace, populations, sociétés*, 3, 309-321.
- ConcertAction Femmes Estrie. (2023). *État des lieux 2023 : Droit à la mobilité, à la sécurité et au logement. Réalités plurielles, pour un développement avec et pour toutes les femmes ! Sherbrooke*.
- Camus, C. (2004). Femmes et villes. L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet des inégalités de sexes ? Dans S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes* (p. 225-238). Tours : Presses universitaires François Rabelais.
- Cardelli, R. (2021). Les déplacements des femmes dans l'espace public : ressources et stratégies. *Dynamiques régionales*, 12, 102-121.
- Chetcuti-Osorovitz, N. et Jean-Jacques, S. (2018). Usages de l'espace public et lesbianisme : sanctions sociales et contournements dans les métropoles françaises. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), 151-167.
- Cinq-Mars, I. et Perraton, C. (1989). Femmes et espaces publics : l'appropriation des lieux et la maîtrise du temps. *Recherches féministes*, 2(1), 19-32.



- Collins, P. H. (1990), *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. New York: Routledge.
- Condon, S., Lieber, M. et Maillachon, F. (2005). Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines. *Revue française de sociologie*, 2(2), 265-294.
- Conseil des Montréalaises. (2017). *Montréal, une ville festive pour toutes. Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal*. Montréal : Ville de Montréal.
- Cotter, A. et Savage, L. (2018). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (85-002-X)*. Statistique Canada.
- Courcy, I., Lavoie Mongrain, C. et Blais, M. (2022). *Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal. Un portrait statistique de la pluralité des expériences, des manifestations et des contextes*. Montréal : SAC de l'UQAM/CÉAF de Montréal.
- Coutras, J. (1993). La mobilité des femmes au quotidien : Un enjeu des rapports sociaux de sexes ? *Les Annales de la recherche urbaine*, (59-60), 163-170.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.
- Davis, D. (1994). The Harm That Has No Name: Street Harassment, Embodiment, and African American Women. *UCLA Women's Law Journal*, 4(2), 113-178.
- Dekker, M. (2019). Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue. Enquête sociologique sur la politisation des rapports de genre dans l'espace public. *Politix*, 1(125), 87-108.
- Dumerchat, M. (2023). *Le harcèlement de rue envers les jeunes : de la recherche à l'action*. Montréal : Centre d'éducation et d'action des femmes.
- Eribon, D. (2000). *Papiers d'identité. Interventions sur la question gay*. Paris : Fayard.



- Fairchild, K., Rudman, L. A. (2008). Everyday Stranger Harassment and Women's Objectification. *Soc Just Res*, 21, 338-357.
- Femmes et ville international - ONU-Habitat. (2009). *Les marches exploratoires sur la sécurité des femmes : une étude comparative internationale*. Rapport d'étude.
- Fern, E. F. (2001). *Advanced Focus Group Research*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Ferraro, K. F. (1996). Women's Fear of Victimization: Shadow of Sexual Assault? *Social Forces*, 75(2), 667-690.
- Fileborn, B. (2019). Naming the unspeakable harm of street harassment: a survey-based examination of disclosure practices. *Violence against Women*, 25(2), 223-248.
- (2017). Bystander intervention from the victims' perspective: experiences, impacts and justice needs of street harassment victims. *Journal of Gender-Based Violence*, 1(2), 187-204.
- Fileborn, B. et Vera-Gray, F. (2017). « I Want to be Able to Walk the Street Without Fear »: Transforming Justice for Street Harassment. *Feminist Legal Studies*, 25(2):203-227.
- Fleetwood, J. (2019), Everyday self-defence: Hollaback narratives, habitus and resisting street harassment. *Br J Sociol*, 70, 1709-1729.
- Gardner, C. B. (1995). *Passing By: Gender and Public harassment*. Berkeley: University of California Press.
- (1989). Analyzing gender in public places: rethinking Goffman's vision of everyday life. *The American Sociologist*, printemps, 42-56.
- Gordon, M. T. et Riger, S. (1989). *The female fear*. New York: New York Free Press.
- Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*. Paris : Côté-femmes.



- Hollander, J. (2004). « I Can Take Care of Myself » The Impact of Self-Defense Training on Women's Lives. *Violence against women*, 10(3), 205-235.
- Hutson, A. C. F. et Krueger, J. C. (2019). The Harasser's Toolbox: Investigating the Role of Mobility in Street Harassment. *Violence Against Women*, 25(7), 767-791.
- Johnson, H. et Dawson, M. (2011). *Violence Against Women: Research and Policy Perspectives*. Don Mills: Oxford University Press.
- Kelly, L. (1988). *Surviving Sexual Violence*. Cambridge: Polity Press.
- Koskela, H. (1999). « Gender Exclusions »: Women's Fear of Violence and Changing Relations to Space. *Geogr. Ann.*, 81(B). 111-124.
- Laniya, O. O. (2005). Street smut: Gender, media, and the legal power dynamics of street harassment, or « hey sexy » and other verbal ejaculations. *Columbia Journal of Gender & Law*, 14, 91-142.
- Lenton, R. et al. (1999). Sexual Harassment in Public Places: Experiences of Canadian Women. *Canadian Review of Sociology*, 36(4), 517-540.
- Lieber, M. et al. (2020). *Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics, Rapport de recherche*. Genève : Ville de Genève.
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Paris : Les Presses de Sciences Po.
- Macmillan, R., Nierobisz, A. et Welsh, S. (2000). Experiencing the Streets: Harassment and Perceptions of Safety among Women. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(3), 306-322.
- Maillochon, F. (2004). Violences dans l'espace public. Dans S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes* (p. 207-224). Tours : Presses universitaires François Rabelais.
- Michaud, A. (1997). Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial. *Recherches féministes*, 10 (2), 181-191.



- Millepied, A. (2017). L'autodéfense féministe : entre travail sur soi et transformation collective. *Nouvelles Questions Féministes*, 36, 50-65.
- Montell, F. (1999) Focus group interviews: a new feminist method. *NSWA Journal*, 11(1), 44-71.
- Niget, D. (2012). « Bad girls ». La violence des filles : généalogie d'une panique morale. Dans C. Cardi (dir.), *Penser la violence des femmes* (p. 300-313). Paris : La Découverte.
- Pain, R. (1991). Space, sexual violence and social control: integrating geographical and feminist analyses of women's fear of crime. *Progress in Human Geography*, 15(4), 415-431.
- Rivière, C. (2017). La fabrique des dispositions urbaines. Propriétés sociales des parents et socialisation urbaine des enfants. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1 (216-217), 64-79.
- Statistique Canada. (2023). (tableau). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 mars 2023.
- Thibault, S., Pagé, G., Boulebsol, C. et coll. (2022). *Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques. Ce que la littérature et les intervenantes nous apprennent*. Montréal : SAC-UQAM/FMHF/RMFVVC/CLES/RQCALACS.
- Valentine, G. (1989). The geography of women's fear. *Area*, 21(4), 385-390.
- (1992). Images of danger: women's sources of information about the spatial distribution of male violence. *Area*, 24(1), 22-29.
- Vera-Gray, F. (2016). Men's stranger intrusions: Rethinking street harassment. *Women's Studies International Forum*, 58, 9-17.

